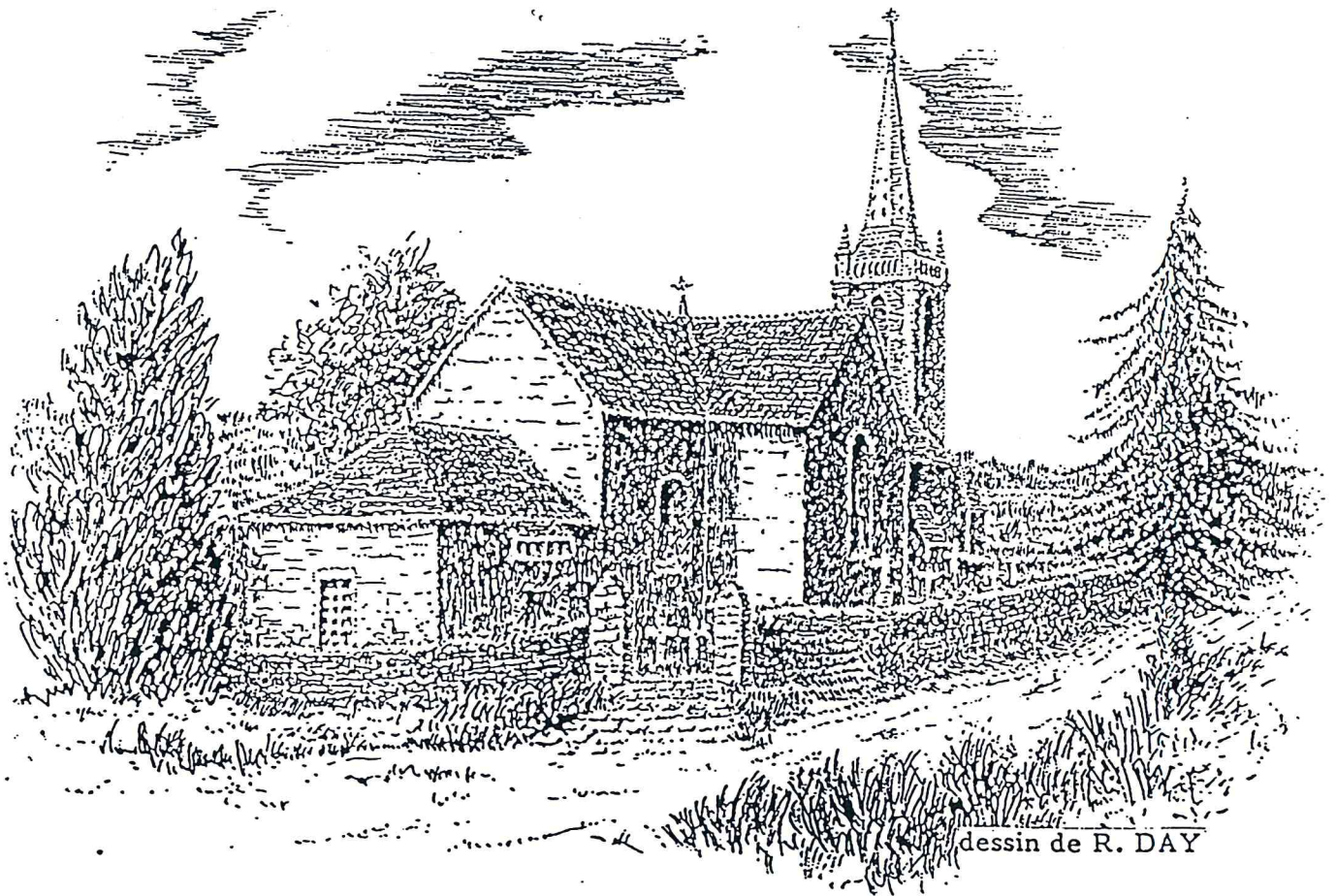


affairant (au dessus commerce)



L'Alouette



RENOVATION DE L'EGLISE ?

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

JUIN 2001

N° 25

MOT DE LA COMMISSION "INFORMATION & COMMUNICATION"

Au début de ce 3ème millénaire, le 25ème numéro de votre bulletin d'informations communales "L'ALOUETTE" est paru. Il est le premier de ce mandat municipal.

S'il a pu être distribué aussi régulièrement depuis plusieurs années, c'est grâce à une équipe d'élus et de bénévoles qui y ont consacré beaucoup de leur temps.

C'est donc une nouvelle équipe qui prend le relais avec ce bulletin de JUIN 2001. Trois membres de l'ancienne commission Marie-Pierre BOURHIS, Yves CALOT et Mickaël JINVRESSE sont repartis avec nous, nous les en remercions.

Nous voulons adresser un Merci tout particulier à Thérèse TIGER, qui, élue et responsable de cette Commission, a assuré, pendant douze années, avec son équipe, la confection et la parution de "L'ALOUETTE". Même, si elle ne fait plus partie de notre Commission, elle sera toujours la bienvenue à nos réunions

Dans notre n° Hors-Série "Elections", nous avons omis de mentionner la présence de Mickaël JINVRESSE dans la nouvelle commission " Information & Communication". Qu'il veuille bien nous en excuser.

Marie-Thérèse DANIEL

RAPPEL AUX SAINT-GANTONNAIS

Notre bulletin est disponible pour faire paraître :

- * vos petites annonces (insertion gratuite)
- * la boîte à idées
- * le courrier des lecteurs

Déposer vos documents en Mairie ; la parution sera assurée dans le bulletin suivant votre dépôt (Juin ou Décembre)

LE MOT DU MAIRE

Comme vous l'avez déjà constaté, 60 % de l'équipe municipale a été renouvelée aux dernières élections de Mars. Je remercie donc les anciens conseillers municipaux et plus particulièrement les adjoints pour tout le travail qu'ils ont accompli ainsi que le soutien qu'ils m'ont apporté. Je souhaite la bienvenue et bon courage à la nouvelle équipe. Après tout ce remaniement, les commissions se sont réunies et ont commencé le travail.

Le travail le plus urgent actuellement est une intervention au niveau du clocher de l'église car les intempéries de l'hiver dernier ont accentué la dégradation des joints et favorisé les infiltrations ce qui pourrait mettre en péril la sécurité. Les travaux de première urgence devraient commencer cet été après accord des demandes de subventions, et une étude de rénovation beaucoup plus complète est en cours.

Le deuxième travail en cours est le projet de mise aux normes de l'assainissement qui sera obligatoire pour fin 2005 (loi sur l'eau de 1992). La commune mène ce projet afin que vous puissiez obtenir le maximum d'aides. Actuellement, 65 % de subventions pourraient être alloués entre le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau. 5 à 15% supplémentaires pourraient être obtenus par le Pacte Arim ou l'ANAH. Pour obtenir ces subventions, la commune doit s'engager à faire un diagnostic et une étude de zonage. Pour faire cette étude et ce diagnostic nous avons retenu l'entreprise BICHA. Elle doit passer dans toutes les habitations pour constater ce qu'il existe en assainissement, proposer des solutions de mise aux normes et en estimer le coût. Aussi, je vous invite à réserver le meilleur accueil à ses agents et à leur fournir le maximum de renseignements. Cette entreprise travaillera sur la commune de fin juin à fin décembre, après présentation de son travail aux élus, nous ne manquerons pas de vous tenir informés des solutions retenues et des démarches à suivre courant 1er semestre 2002.

Lors du vote du budget 2001, les subventions des associations ont été votées avec une augmentation de 10 %, signe de reconnaissance et d'encouragement que voulait démontrer la nouvelle équipe du conseil municipal envers nos associations.

L'été étant là, les vacances arrivant, je vous souhaite à toutes et à tous "Bonnes vacances".

Votre Maire,
Bernard GEFFLOT

ETAT CIVIL

NAISSANCES

A CHATEAUBRIANT,
le 3 février 2001 :
Estelle GELIN,
domiciliée "Gominé"

A RENNES,
le 3 mai 2001 :
Corentin GUILLAUME
domicilié "La Thébaudais"

A RENNES,
le 12 mai 2001 :
Anselme et Séraphin MASSIOT
domiciliés "La Roche"

A REDON,
le 18 février 2001 :
Floriane RICHARD,
domiciliée "Brubet"

A REDON,
le 10 mai 2001 :
Bastien BRAUD
domicilié "La Roche"

A REDON,
le 28 avril 2001 :
Clément AUBERT
domicilié "La Manchonnais"

A RENNES,
le 11 mai 2001 :
Mathis LAURENT
domicilié "Brubet"

MARIAGES

Le 15 juin 2001 :
Ronan LE BARH et Brigitte BÉCAN

Le 16 juin 2001 :
Jérôme GODET et Natacha COGREL

DECES

Nous a quittés,
le 13 février 2001 :
Alexandre BAUDU, 94 ans,
domicilié "La Roche"

Nous a quittés,
le 25 juin 2001 :
Pierre GEFFLOT, 77 ans,
domicilié "La Tremblais"

NOUVEAUX RESIDENTS

Nous souhaitons la bienvenue sur la commune à :

- * Mr Sylvain BOUCHARD "Gominé",
- * Mr Jean-Louis BEAUJAIS "La Roche".

SERVICE NATIONAL

Le recensement est obligatoire à 16 ans.

Les jeunes filles et jeunes gens nés à partir du 1er janvier 1983 sont tenus de se faire recenser en Mairie le mois de leur anniversaire.

C'est une démarche qui permet de vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense, de faciliter l'inscription sur les listes électorales.

PERMANENCES

☞ de l'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale, Mme Claudine HURTEL, a lieu en Mairie le 3^e lundi de chaque mois de 9 h à 11 h.

☞ du Conseiller Général

La permanence du Conseiller Général, Mr Alain-François LESACHER aura lieu en Mairie le mardi 10 juillet 2001 de 11 h à 12 h.

**UN LIBRE SERVICE
INTERNET ET BUREAUTIQUE
POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI
DU PAYS DE REDON ET DE VILAINE**

- L'utilisation d'Internet
(Consultation des offres, des stages, envoi de CV...)
- La création de votre E-mail personnel
- Le traitement de texte
(Mise en page du CV, rapports de stages...)
- L'envoi de Fax
- Vos photocopies
- Des infos diverses

**ENSEMBLE FACE AU CHÔMAGE
POUR L'EMPLOI**

1, rue Claude Chantebel (face à la Mapar) 35600 Redon
du Lundi au Vendredi de 9 H 00 à 12 H 00
☎/ Fax : 02 99 72 72 14

E-mail : ensemble.face.au.chomage@wanadoo.fr
Notre Site : assoc.wanadoo.fr/ensemble.face.au.chomage

HORAIRES D'OUVERTURE DU POINT 35 MULTIMEDIA

Pendant les vacances scolaires

Le mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 10 h. à 21 h.

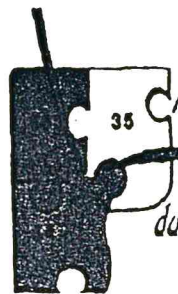
Le samedi de 14 h. à 18 h.

Hors vacances scolaires

Le mardi, jeudi et vendredi de 17 h.30 à 22 heures

Les mercredi et samedi de 14 h. à 18 heures.

Pour tout renseignement complémentaire,
contacter au 06.60.64.85.05 Isabelle MAHE Animatrice Multimédia.



Mission Locale /
Espace Jeunes
du Pays de Redon
et de Vilaine

La Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine au service des jeunes de 16 à 25 ans

La Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine accompagne les jeunes de 16 à 25 ans de sa zone de compétence (cantons d'Allaire, du Grand-Fougeray, de Guéméné-Penfao, de la Gacilly, de Pipriac, de Redon, de la Roche-Bernard et de Saint-Nicolas-de-Redon) sortis du système scolaire afin de résoudre les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leur parcours vers l'emploi durable (emploi, formation, logement, mobilité, santé, loisirs).

Pour les jeunes de 16 à 25 ans, dès la fin de leur scolarité, l'inscription à la Mission Locale doit faire partie des toutes premières démarches (simultanément à l'ASSEDIC et à l'ANPE). Ainsi, nous pourrions vous accompagner et vous aider dans vos démarches, en collaboration avec différents partenaires.

SERVICES PROPOSES PAR LA MISSION LOCALE

L'aide au projet

Information et documentation sur la formation, l'emploi, la vie sociale..., presse locale, régionale, nationale, bilan personnel et professionnel, prestation d'orientation et d'évaluation, analyse du projet professionnel, accompagnement personnalisé et suivi du parcours (TRACE, ASI...)...

La mise en relation entre le jeune et l'entreprise

Accompagnement à la recherche d'emploi (CV, lettre...), analyse du marché de l'emploi, atelier de recherche d'emploi, affichage des offres d'emploi et mise en relation avec un conseiller ANPE à la Mission Locale, consultation INTERNET, aide au montage des contrats en alternance, promotion des emplois jeunes, parrainage des jeunes vers l'emploi, aide à l'insertion par l'économique, simulation d'entretien d'embauche, appui aux créateurs d'activité et d'emploi.

La recherche de formations adaptées

Analyse des besoins de formation, information et découverte des filières professionnelles, orientation vers les formations pré-qualifiantes et qualifiantes du Conseil Régional et les formations agréées par l'Etat.

La prise en compte de la santé des jeunes

Actions de prévention, examens de santé et visites médicales, informations sur la couverture sociale, soutien psychologique, groupes de paroles, mutuelle.

Le développement de l'autonomie

Aide à la recherche de logement, aide à la mobilité, mise à disposition de cyclomoteurs, gestion du budget, aides financières (Fonds d'Aides aux Jeunes, Bourse Emploi 35, chèque mobilité...).

L'ouverture à la citoyenneté

Soutien aux initiatives des jeunes, accès aux activités sportives et culturelles.

Pour vous inscrire, il est préférable de prendre rendez-vous avec le référent de votre commune à la Mission Locale.

Horaires d'ouvertures ✓ Du lundi au jeudi 8 H 30/12 H 30 – 13 H 30/18 H 00
✓ Vendredi 8 H 30/12 H 30 – 13 H 30/17 H 00

Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine
1, rue du Tribunal – BP 70234
35602 REDON CEDEX
☎ 02 99 72 19 50 – Fax 02 99 72 34 64
E-mail : mission.locale.redon@wanadoo.fr



Madame, Monsieur le Maire,

Chaque année le Secours Populaire organise sa campagne vacances permettant à des enfants défavorisés de partir quelques semaines en vacances au sein de familles d'accueil bénévoles.

Nous sollicitons votre partenariat pour assurer la promotion de cette opération.

A cette fin nous vous serions reconnaissant de bien vouloir faire paraître le communiqué suivant dans la prochaine édition de votre bulletin municipal, ainsi que de porter à la connaissance de vos administrés l'affiche jointe.

Communiqué

Invitez un enfant cet été

« Le Secours Populaire français recherche des familles d'Ille et Vilaine pour accueillir bénévolement un enfant pendant deux ou trois semaines cet été. Les enfants accueillis ont entre 6 et 11 ans et n'ont pas d'autres possibilités de partir en vacances. Ils viennent d'Ille et Vilaine ou d'autres départements et une assurance est prise pour eux par l'association. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Secours Populaire du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 17h au : 82, rue Bigot de Préameneu 35000 Rennes, n° de téléphone : 02.99.53.31.41. »

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Jean-François Arrivé

Secrétaire Général

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
GUERIF Serge	Gominé	Construction hangar de stockage	26/02/01
PROVOST Gérard	Brubet	Reconstruction d'un hangar	06/03/01
BELLAMY Franck et LASNIER Isabelle	Brubet	Edifier habitation	06/03/01
GAEC LAURENT	La Thébaudais	Edifier hangar de stockage	20/03/01
BELLAMY Franck et LASNIER Isabelle	Brubet	PC modificatif : maison d'habitation	11/04/01

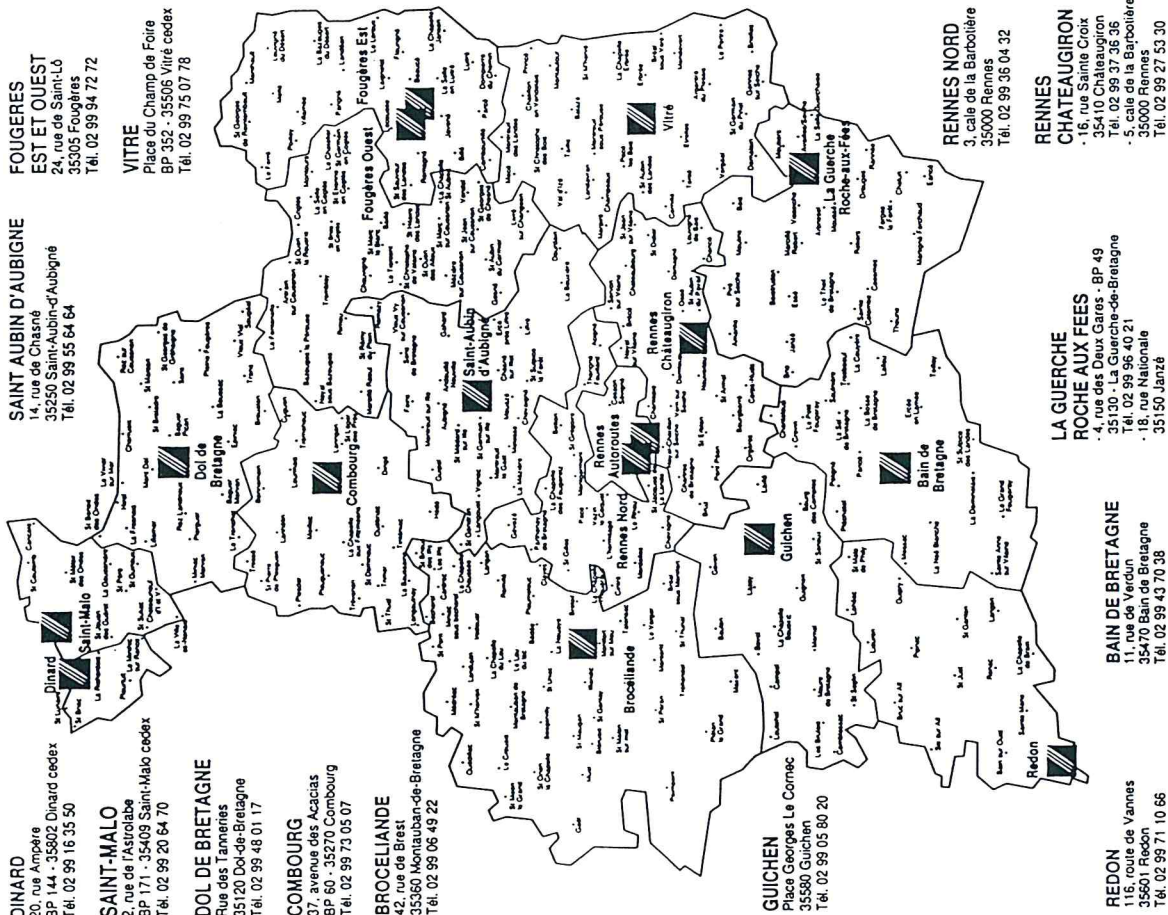
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Le traitement des eaux usées de chacun d'entre nous, nous concerne tous. Aujourd'hui, au regard de la loi, chacun se doit d'avoir des équipements d'épuration des eaux usées, en bon état de fonctionnement. Le Maire, responsable de ce fonctionnement, se doit de contrôler avant **décembre 2005**, l'état des assainissements individuels. Dès lors, ce contrôle entraînera nécessairement des travaux de réhabilitation.

Afin de préparer au mieux l'opération d'étude de zonage d'assainissement sur l'ensemble de la commune de Saint-Ganton, le Maire et le Conseil Municipal vous ont demandé de répondre au questionnaire qui vous a été adressé et vous ont invité à la réunion publique qui s'est tenue le : **VENDREDI 8 JUIN 2001 à 20 h 30**, à la Salle Polyvalente "La Belle Alouette".

Mr MONNERIE, responsable du Bureau d'Etudes BICHA et Mle TOURTELIER, chargée de cette étude, étaient présents et ont expliqué leur démarche. Assistait également à cette rencontre Mme GARNIER des services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Cette réunion était illustrée d'exemples de réalisations récentes. Un débat a suivi cette présentation, au cours duquel, les techniciens ont pu répondre aux diverses questions.

OU VOUS RENSEIGNER ?



S'adresser directement à la Mairie pour les communes de : Cesson-Sévigné, Tél. 02 99 83 52 00 - Dinard, Tél. 02 99 16 00 00 - Fougères, Tél. 02 99 94 88 00 - Louvigné du Désert, Tél. 02 99 98 01 50 - Rennes, Tél. 02 99 28 55 55 - Saint-Malo, Tél. 02 99 40 71 11

PERMIS DE CONSTRUIRE

GUIDE DE PRESENTATION DES DOCUMENTS DE VOTRE DOSSIER



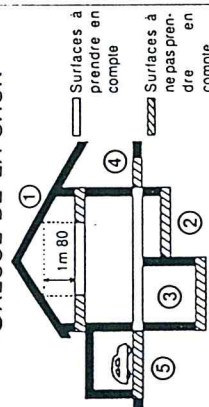
Direction
Départementale
de l'Équipement
de l'Île et Vilaine

- Sur la réglementation
Les mairies du lieu de construction et les subdivisions de l'Équipement (Voir ci-contre) peuvent vous renseigner sur :
 - l'obligation ou non de faire une demande de permis ou une déclaration de travaux en fonction de la nature et de l'importance de votre projet
 - l'obligation d'avoir ou non recours à un architecte ou maître d'œuvre agréé en architecture
 - la zone dans laquelle se situe votre terrain et donc la nécessité de produire ou non les documents 6 et 7
 - le mode de calcul de la SHOB et SHON (le mode de calcul est détaillé dans l'imprimé de permis de construire)

- Pour réaliser un projet de qualité
Avant de commencer l'étude de votre projet ou pendant son étude, l'architecte conseiller de l'Équipement ou du département peut vous conseiller sur tous les aspects de votre projet, vous pourrez seul ou avec votre architecte ou maître d'œuvre prendre rendez-vous avec lui.
Pour cela adressez-vous soit à la subdivision de l'Équipement soit à votre mairie.
Tél. 02 99 02 33 82

Les consultations de l'Architecte Conseiller sont gratuites.

CALCUL DE LA SHON



La surface hors œuvre nette (SHON) de votre construction est égale à la somme des surfaces de chaque niveau, y compris l'épaisseur des murs et des cloisons.

Ne sont pas comptées les surfaces suivantes :

- 1 les parties des combles d'une hauteur intérieure à 1,80 m, les parties des combles non aménageables en raison de leur encombrement ou d'un plancher non prévu pour supporter une charge.
- 2 les sous-sols d'une hauteur intérieure à 1,80 m.
- 3 les caves en sous-sol si elles ne possèdent aucune ouverture sur l'extérieur (seules les prises d'air sont autorisées).
- 4 les balcons, loggias, les surfaces non closes en rez-de-chaussée.
- 5 la totalité des parties du bâtiment affectées au garage des véhicules.

NOTA : une déduction forfaitaire de 5 % est effectuée sur la surface hors œuvre nette pour les habitations.

Conception et réalisation: Equipement Bureau de l'Urbanisme C.I.D. communication Imprimerie Equipement

Bureau de l'Urbanisme

Cellule Information Documentation

Pour vous aider à établir certaines pièces importantes de votre dossier, nous avons conçu ce guide.

Réaliser les pièces conformément à ce guide, c'est éviter des retards dans l'étude de votre dossier par des demandes de renseignements complémentaires.

Ensemble gagnons du temps.

L'Équipement vous remercie.

Nous vous rappelons que sont soumis à permis de construire :

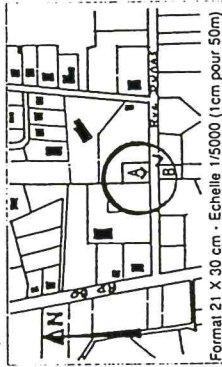
- les constructions neuves, ou les extensions entraînant la création d'une surface hors d'œuvre brute supérieure (SHOB) à 20 m².
- les modifications et les changements de destination des locaux existants.

Attention : si vos travaux ne sont pas soumis à permis de construire, ils peuvent nécessiter une déclaration de travaux.

1 - LE PLAN DE SITUATION OBLIGATOIRE

Ce plan situe le terrain, il comporte :

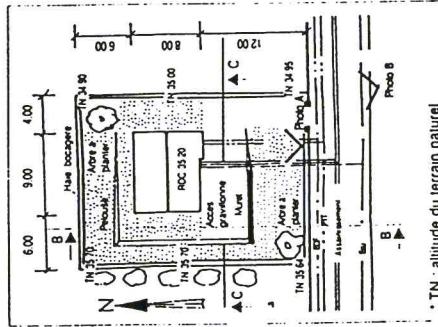
- l'orientation,
- les voies de desserte avec leur dénomination,
- l'indication de l'échelle (entre 1 cm pour 50 m et 1 cm pour 250 m),
- des points de repère,
- les points de prises de vues photographiques A et B (Voir page 4)



2 - LE PLAN DE MASSE OBLIGATOIRE

C'est le plan des constructions à édifier, il doit comporter les éléments suivants :

- l'échelle (entre 1 cm pour 0,5 m et 1 cm pour 5 m),
- l'orientation,
- les limites cotées du terrain,
- la description du relief,
- les plantations existantes à supprimer ou à créer,
- les bâtiments existants à maintenir, la hauteur et l'emprise au sol de la construction projetée,
- les distances de la construction aux limites existantes,
- les clôtures existantes et projetées,
- la localisation des équipements privés ou publics (aires de stationnement, réseaux, assainissement individuel, voirie...),
- l'angle des prises de vues photographiques A et B (Voir p. 4)
- la localisation et le traitement des accès.



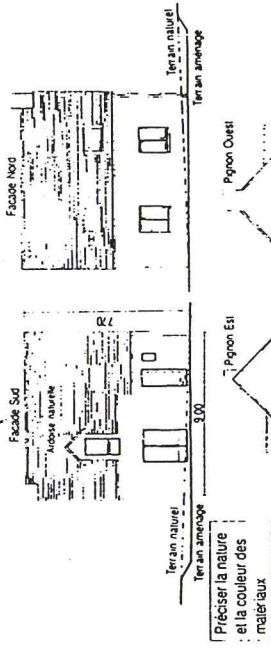
• TN : altitude du terrain naturel

Echelle 1/500 (1 cm pour 5 m)

Attention : des pièces complémentaires suivant votre projet ou sa situation peuvent vous être demandées, vérifiez le sur l'imprimé de permis de construire

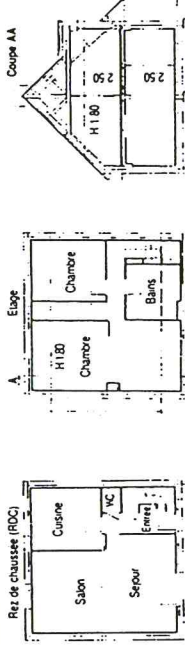
3 - LES PLANS OBLIGATOIRES

Les plans des différentes façades du ou des bâtiments à l'échelle de 1/50* ou 1/100* (avec indications des matériaux apparents et des couleurs).



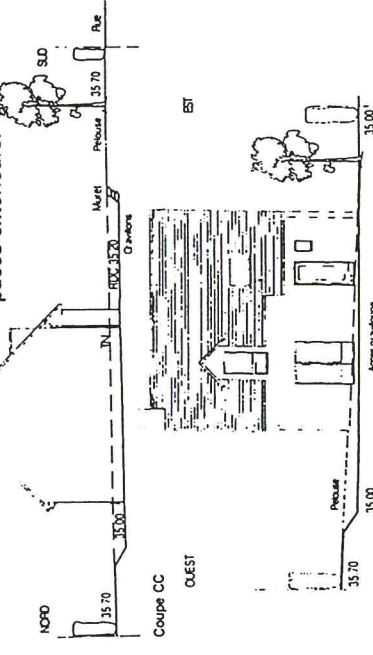
Preciser la nature et la couleur des matériaux

Une ou plusieurs vues en faisant apparaître les différents niveaux de la construction.



4 - LES COUPES OBLIGATOIRES POUR : Les constructions neuves, les modifications de volume ou de destination des surfaces

Une ou plusieurs vues en coupe du terrain naturel précisant l'implantation de la construction par rapport au terrain naturel à la date du dépôt de la demande et indiquant le traitement des espaces extérieurs.



Votre dossier est à établir en 4 exemplaires et à déposer à la mairie du lieu de votre construction

5 - LES PHOTOS OBLIGATOIRES POUR : Les constructions neuves ou les modifications de volume ou de destination des surfaces

A - En plan rapproché.

Pour apprécier la localisation du projet dans son environnement proche et son insertion dans le cadre naturel ou urbain existant.

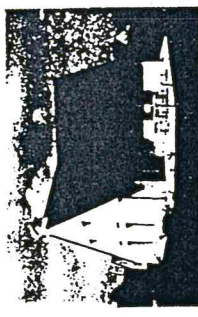


Photo A

B - En plan large.

Pour apprécier l'insertion du projet dans le panorama et juger sa future intégration dans l'environnement paysager.

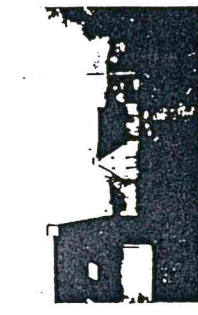


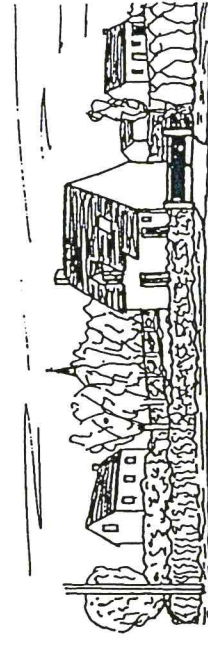
Photo B

Les points et les angles de prise de vue des photographies doivent figurer sur le plan de situation (1) et sur le plan de masse (2)

6 - LE DOCUMENT GRAPHIQUE

OBLIGATOIRE POUR :

- Les projets non situés dans la zone urbaine du plan d'occupation des sols ou en l'absence de POS, dans la partie actuellement urbanisée (P.A.U.) de la commune.
- Les projets situés dans la zone de protection particulière au titre des monuments historiques
- Les projets nécessitant le recours à un architecte ou un maître d'œuvre agréé en architecture (projets ayant une SHON supérieure à 170 m² - voir calcul de la SHON page 6)



Un document graphique (croquis à main levée, simulation informatique, photo-montage...) permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans l'environnement, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et des abords. Lorsque le projet comporte des aménagements du terrain naturel et/ou la plantation d'arbres de haute tige, les documents graphiques devront faire apparaître la situation à l'achèvement des travaux et la situation à long terme.

7 - LA NOTICE

OBLIGATOIRE POUR : Les projets qui nécessitent un document graphique (voir ci-dessus)

Élément complémentaire des différents documents graphiques, la notice décrit le paysage et l'environnement existant. Elle expose et justifie les moyens mis en œuvre pour insérer le projet dans l'environnement et elle permet de mesurer son impact visuel. Elle justifie la façon dont la conception du projet prend en compte le paysage immédiat et lointain.



AMELIORATION DE L'HABITAT

Nombreux sont les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration des logements qu'ils occupent, ou d'un logement loué ou destiné à être loué. Pour encourager leurs projets, la **Communauté de Communes du Canton de Pipriac** a engagé une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)** pour 3 ans.

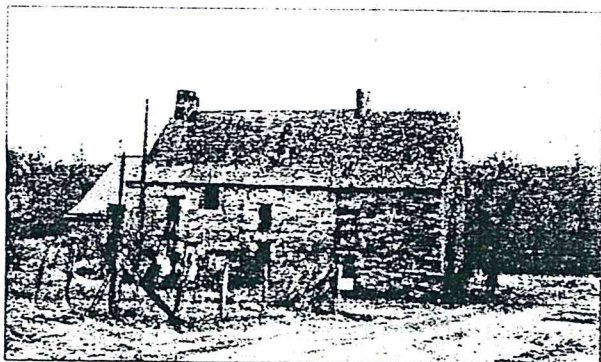
Qu'est-ce qu'une O.P.A.H.?

L' O.P.A.H. est un programme engagé à l'initiative de la **Communauté de Communes** qui associe financièrement l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.) et l'Etat.

Une O.P.A.H. permet :

- la réhabilitation de l'habitat privé,
- la mise sur le marché de nouveaux logements,
- l'amélioration du confort des logements existants.

Grâce à cette procédure, d'importantes **aides** à l'amélioration de l'habitat sont réservées aux propriétaires qui souhaitent rénover leur logement.



Des subventions pour qui?

Les **Propriétaires Bailleurs** mettant leur logement en location peuvent bénéficier d'une subvention de l'A.N.A.H. entre 25% et 70% du montant des travaux retenus par l'A.N.A.H., sans condition de ressources.

Les **Propriétaires Occupants** peuvent bénéficier d'une Prime à l'Amélioration de l'Habitat (P.A.H.) accordée sous conditions de ressources.

Les **Retraités**, sous certaines conditions, peuvent bénéficier d'une aide de leur Caisse de Retraite et de la Prime à l'Amélioration de l'Habitat (P.A.H.).

Les objectifs pour les trois années

200 logements à réhabiliter sur l'ensemble de la Communauté de Communes répartis en :

125 logements pour les Propriétaires Occupants avec une enveloppe de crédits réservée de 1 500 000 Francs.

70 logements pour les Propriétaires Bailleurs avec une enveloppe de crédits de 4 900 000 Francs.

5 logements pour sortie d'insalubrité avec une enveloppe de crédits de 375 000 Francs.

Comment procéder, qui contacter?

Les communes ont confié au PACT ARIM 35 une mission de conseil et d'assistance au propriétaire.

Pour tout renseignement, deux moyens de nous contacter :

Lors des permanences

- à la mairie de PIPRIAC le 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 9h à 12h.
- à la mairie de GUIPRY le 2^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h.
- à la mairie de SIXT sur AFF le 4^{ème} mercredi du mois de 9h à 12h.



Par téléphone

à Rennes au **02 99 79 51 32**

à Redon au **02 99 72 55 88**

NE PAS COMMENCER LES TRAVAUX AVANT L'ACCORD DE SUBVENTIONS

RECENSEMENT DE LA POPULATION.

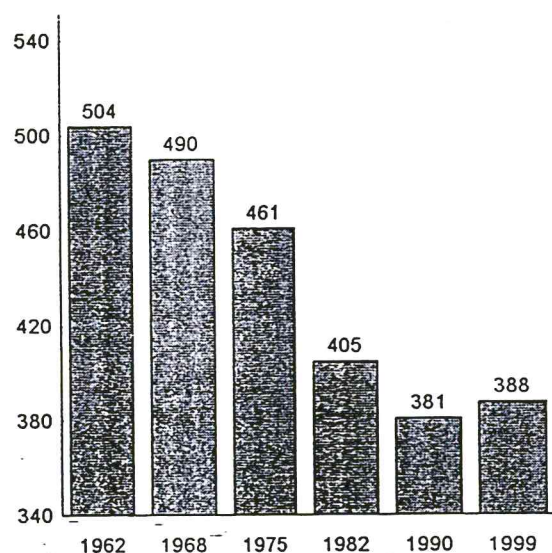
MARS 1999

SAINT-GANTON

Au 8 mars 1999, Saint-Ganton compte 388 habitants (196 hommes et 192 femmes), soit une densité de 28 habitants au km². La population est en légère hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a gagné 7 habitants. En vingt-quatre ans, depuis 1975, la commune a perdu 73 habitants.

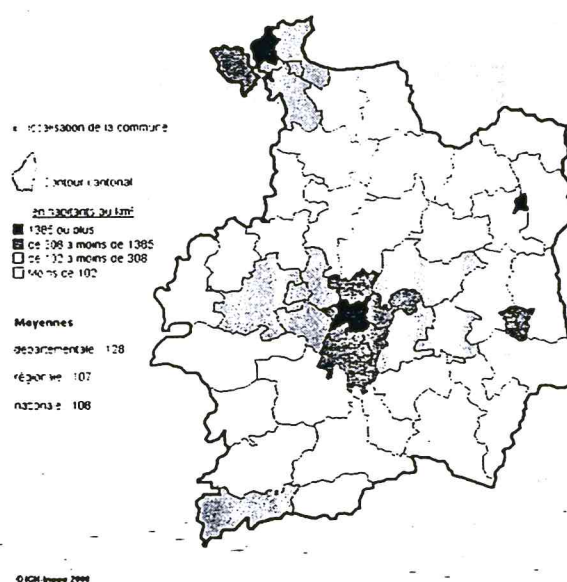


La population depuis 1962



Source : Insee, recensements de la population

La densité de population dans le département



Source : Insee, recensement de la population 1999

L'évolution de la population de 1975 à 1999

Au cours des années quatre-vingt-dix, le déficit naturel a été compensé par des arrivées de population. En effet, entre les deux derniers recensements, on a enregistré 46 naissances et 49 décès dans la commune ; le déficit naturel s'élève donc à 3 personnes. Par ailleurs, l'excédent des entrées sur les sorties de population est de 10 personnes.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	33	28	46
Décès	46	50	49
Solde naturel	- 13	- 22	- 3
Solde apparent	- 43	- 2	10
Variation de la Population	- 56	- 24	7

Source : Insee, recensements de la population

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période.

Solde apparent des entrées-sorties : différence entre la variation de la population entre les deux recensements de 1990 et 1999 et le solde naturel. Il représente à la fois le solde des flux de population ayant affecté la zone (entrées moins sorties) et la différence de qualité entre les deux recensements.

	Population en 1990	Population en 1999	Variation 1990-1999 (%)
Commune	381	388	1,8
Arrondissement	75 695	81 106	7,1
Département	798 718	867 533	8,6

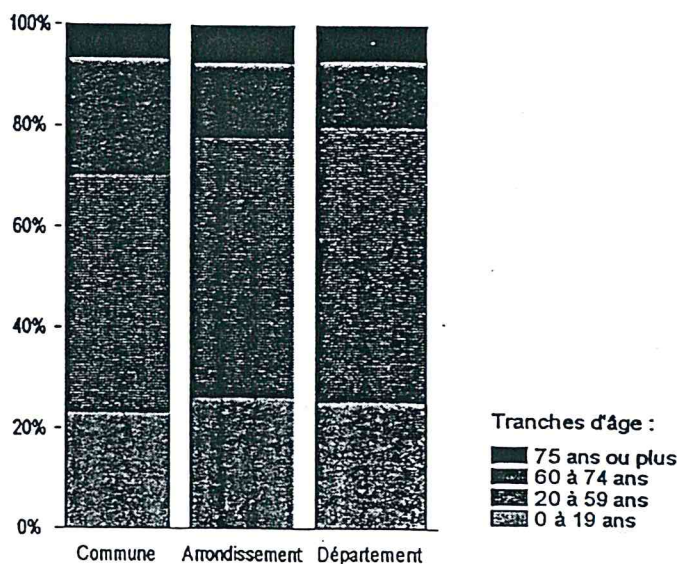
Source : Insee, recensements de la population

La commune dans son environnement

Saint-Ganton appartient à l'arrondissement dont Redon est la sous-préfecture. L'arrondissement regroupe 81 106 habitants, soit une densité de 61 habitants au km². La population de la commune en représente donc moins de 1%. Celle de l'arrondissement est en hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a gagné 5 411 habitants. Dans l'ensemble du département, la population est passée de 798 718 habitants en 1990 à 867 533 habitants en 1999 ; soit un gain de 68 815 habitants.

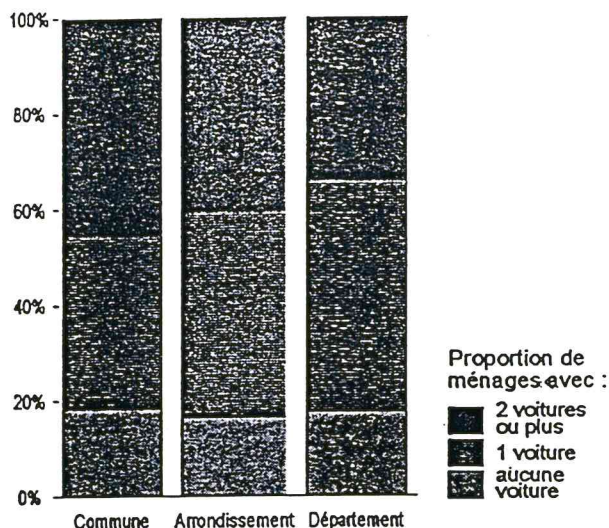
Les jeunes et les seniors

La répartition entre jeunes et moins jeunes est à peu près la même que dans l'ensemble du département. Les 26 habitants qui ont 75 ans ou plus représentent 6,7% de la population ; cette proportion est de 7% dans le département. Les 89 jeunes de moins de 20 ans représentent 22,9% de la population ; à comparer à 25,2% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

L'automobile



Source : Insee, recensement de la population 1999

L'équipement en automobile des habitants de la commune est proche de la moyenne départementale : 29 ménages n'en ont pas. La proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 81,8% ; dans le département, cette proportion est de 82,3%.

La population active

Parmi les 388 habitants de la commune, 166 personnes sont actives : 89 hommes et 77 femmes. Au moment du recensement, 19 de ces actifs cherchent un emploi et 147 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 40 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 107 autres sont salariées. Une petite minorité de ces actifs exerce dans la commune ; 100 personnes vont travailler en dehors.

	Commune	Arrondissement	Département
Population active	166	36 647	392 985
Hommes	89	20 250	209 789
Femmes	77	16 397	183 196
Population active ayant :			
un emploi	147	33 197	354 402
Salariés	107	27 874	306 456
non salariés	40	5 323	47 946
chômeurs	19	3 299	37 079
Taux de chômage (%)	11,4	9,0	9,4

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi ou qui en cherchent un, et des jeunes gens qui font leur service national. Les apprentis et les stagiaires en entreprise sont comptés dans la population active ayant un emploi. On distingue les salariés et les personnes non salariées ; ces dernières travaillent à leur compte ou aident un membre de leur famille dans sa profession. Le taux de chômage est la proportion dans la population active de personnes qui ont déclaré chercher un emploi.

Dans l'arrondissement, la population active est de 36 647 personnes. Parmi elles, 3 299 cherchent un emploi, ce qui représente un taux de chômage de 9%. Dans le département, le taux de chômage est de 9,4%.

Où vont travailler les habitants de la commune ?

	dans la commune de résidence	dans une autre commune du même département	hors du département
Nombre d'actifs travaillant	47	81	19
Pourcentage d'actifs travaillant	32,0	55,1	12,9

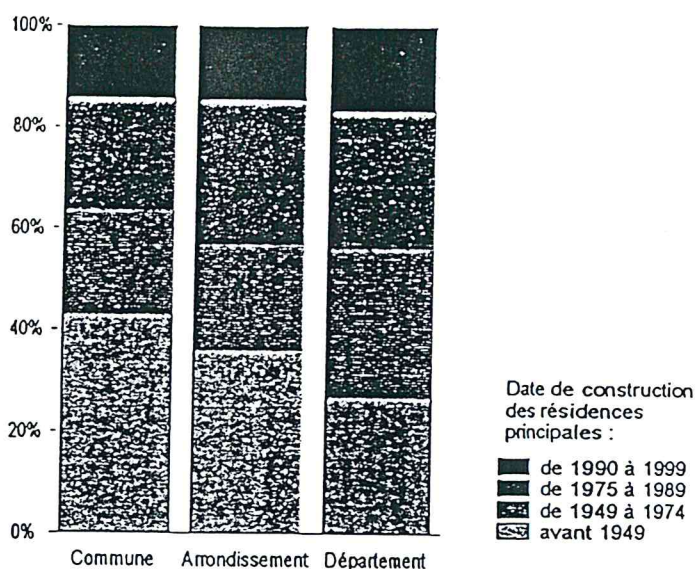
Source : Insee, recensement de la population 1999

La population utilisée dans cette présentation est la « population sans doubles comptes ». Elle peut différer de la population totale qui vous a été annoncée en 1999. En effet, dans la population totale, certaines personnes sont comptées deux fois. Par exemple, les étudiants qui ont un petit logement proche de leur université sont comptabilisés dans la commune où ils habitent mais aussi dans celle de leurs parents. Dans la population sans doubles comptes, ils ne sont comptabilisés que dans la commune où ils habitent. La population totale sert de référence pour les textes législatifs et réglementaires (indemnités des élus, dotation globale de fonctionnement, etc.). En revanche, la population sans doubles comptes est utilisée pour la présentation des statistiques.

Pour SAINT-GANTON, les chiffres sont les suivants :
 Population sans doubles comptes : 388
 Population totale : 401

Le neuf et l'ancien

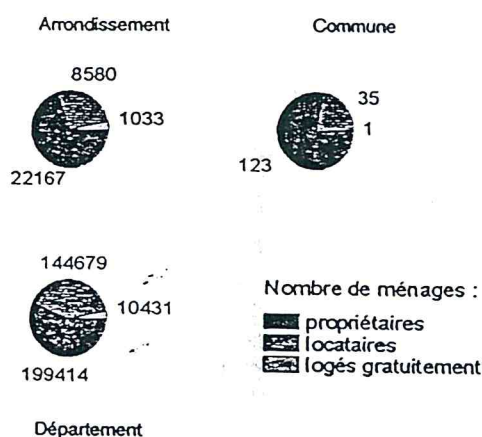
La commune comprend 204 logements : 159 résidences principales et 39 résidences secondaires ou occasionnelles (au moment du recensement, 6 logements sont déclarés vacants). Le parc de logements est ancien : 104 seulement ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 51%. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 59,5% dans l'arrondissement et de 70% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Les propriétaires et les locataires

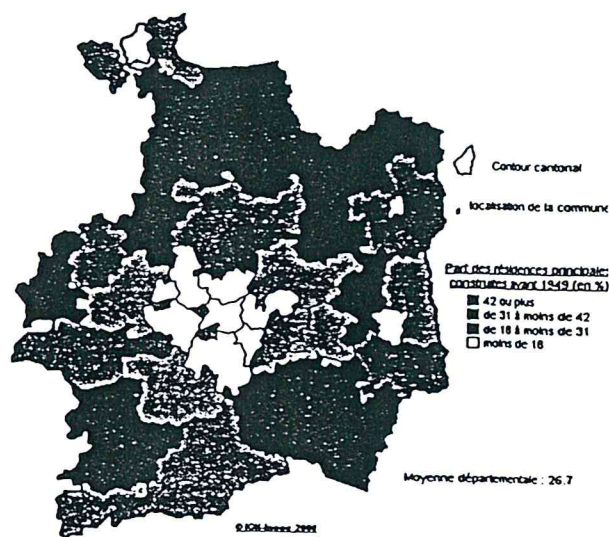
Il n'y a aucun immeuble collectif, la totalité des résidences principales est constituée de maisons individuelles. La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 77,4% des ménages.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Le confort des logements et leur ancienneté

Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements. De nombreuses résidences principales manquent ainsi encore de confort : 25 n'ont ni baignoire ni douche et 57 n'ont pas le chauffage central ou électrique.



Source : Insee, recensement de la population 1999

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 janvier 2001 à 20 heures 30 min

L'an deux mil un, le vingt cinq janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 19 janvier 2001

Présents : Mr B. GEFFLOT, Mmes T. TIGER, M-J. TEMPLE, P. LAURENT, Mrs G. VALENTIN, R. BOUREL, F. THIBAUT, E. LE BARH, J-C. PITAUT, P. RICHARD

Excusée : Mme M-T. DANIEL

Secrétaire : Mr P. RICHARD

Ordre du jour :

- *Mise à disposition d'une citerne à gaz à « La Crémaillère »,*
- *Remplacement du standard téléphonique suite à orage,*
- *Enquête publique : restructuration d'un élevage de porcs du GAEC AR KOUERIEN,*
- *Aménagement des points recyclage,*
- *Travaux en régie : tarif horaire pour mise à disposition du personnel communal,*
- *Demande d'achat terrain « La Roche »,*
- *Organisation des élections aux Chambres d'Agriculture, scrutin du 31/01/2001,*
- *Préparation liste électorale*
- *Questions diverses.*

Mr le Maire donne lecture du procès-verbal en date du 30 novembre 2000.

Mr René BOUREL fait part du choix de l'entreprise SCREG de Noyal sur Vilaine pour les travaux d'aménagement des abords de la salle des fêtes pour la somme de 98 879,00 F HT devant SETP de Pipriac dont la proposition était de 123 000 F HT.

1 – Mise à disposition d'une citerne à gaz à «La Crémaillère»

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal des devis reçus pour la mise à disposition d'une citerne à gaz à « La Crémaillère » pour un coût de 3 000 F. Le raccordement en gaz doit être fait par un plombier pour la délivrance d'un certificat de conformité soit pour la somme de 7 608,00 F HT (travaux préparatoires, tranchée... pour 3 651,00 F HT et raccordement gaz pour 3 957,00 F HT).

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le principe d'installation d'une citerne à gaz,
- charge Mr le Maire de demander d'autres devis comparatifs,
- l'autorise à retenir le moins disant et à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette affaire.

Cette dépense sera inscrite au BP 2001 en Section d'Investissement.

2 – Remplacement du standard téléphonique suite à orage

Mr le Maire présente les devis reçus des partenaires France Télécom pour le remplacement du standard téléphonique irréparable suite à l'orage du 22 novembre 2000, à savoir :

- Compagnie Téléphonique de l'Ouest de Rennes pour la somme de 10 083,00 F HT soit 12 059,27 F TTC (poste numérique),
- La Téléphonie Centrale de Cesson Sévigné pour la somme de 9 245,00 F HT soit 11 057,02 F TTC (poste numérique),
- Société Ouest Service Télécommunication et Sécurité de Saint-Grégoire pour la somme de 5 900, 00 F HT soit 7 056,40 F TTC (ligne analogique).

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de choisir l'installation d'un poste numérique,
- d'accepter la proposition de la Téléphonie Centrale de Cesson Sévigné pour la somme de 9 245,00 F HT soit 11 057,02 F TTC,
- de charger Mr le Maire de mener à bien cette affaire tant au niveau administratif que comptable. Cette dépense sera inscrite en Section d'investissement au BP 2001 C/2183 « Matériel de bureau et matériel informatique ».

3 – Enquête publique : restructuration d'un élevage de porcs du GAEC AR KOUERIEN

Une enquête publique d'une durée d'un mois du 18 décembre 2000 au 19 janvier 2001 a lieu sur le dossier présenté par le GAEC AR KOUERIEN en vue d'obtenir l'autorisation de restructurer un élevage de porcs d'un effectif total de 236 producteurs, 1020 porcelets, 1152 porcs charcutiers, 6 verrats, 35 cochettes pré-troupeau (soit 2 117 animaux équivalents), 89 reproducteurs, 230 porcelets, 600 porcs charcutiers, 4 verrats (soit 925 animaux équivalents) situé au lieu-dit « La Tasselais » à Pipriac, 252 porcs charcutiers (soit 252 animaux équivalents) au lieu-dit « La Bintinais » à Pipriac (n° 2102 de la nomenclature des installations classées).

Mr le Maire invite le conseil municipal, conformément à l'article 8 du décret, à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Après vote à bulletin secret, le résultat est le suivant : 5 pour, 5 contre. Mr le Maire est autorisé à signer toutes les pièces administratives découlant de cette décision.

4 – Aménagement des points recyclage

Mr le Maire rappelle l'inscription des travaux d'aménagement d'un point recyclage sur la commune au vu du programme général d'amélioration de la gestion des déchets ménagers proposé par le SMICTOM du NAR, comportant notamment l'aménagement de plates-formes pour la collecte séparative des verres et des journaux/magazines en vue du tri et du recyclage des matériaux collectés. Il rappelle que le site retenu est « La Belle Alouette ».

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- demande au SMICTOM du NAR de réaliser, l'aménagement d'un site d'apport volontaire d'emballages ménagers appelés « Points-recyclage »,
- décide que l'emplacement est mis à la disposition du SMICTOM pour la réalisation des travaux à compter de la date de la signature de la convention,
- autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette affaire à savoir la convention de mandat à intervenir afin de réaliser les travaux dans les meilleurs délais. La participation financière prévisionnelle de la commune est inscrite au budget communal.

5 – Travaux en régie : tarif horaire pour mise à disposition du personnel communal

Mr le Maire propose de fixer le coût horaire des travaux réalisés en régie comme suit :

- coût horaire de main d'œuvre : 80,00 F

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le coût horaire de la main d'œuvre à 80 F. Ce tarif communal est fixé avec effet au 1^{er} janvier 2001.

6 – Demande d'achat terrain « La Roche »

Mr le Maire fait part de la proposition d'achat reçue par les époux LECLUZE pour une parcelle située au lieu-dit « La Roche ». Une discussion s'instaure. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, s'engage à nettoyer et à entretenir cette parcelle mais ne souhaite pas la vendre.

7 – Organisation des élections aux Chambres d'Agriculture, scrutin du 31/01/2001

Mr le Maire fait part des élections aux Chambres d'Agriculture du 31 janvier 2001. Un planning de permanence pour la tenue du bureau de vote est établi.

8 – Préparation liste électorale

Mr le Maire rappelle les élections municipales en date du 11 et 18 mars prochain. Une discussion s'instaure.

9 – Questions diverses

- **Eclairage de la scène à la salle des fêtes**

Mr le Maire fait part des devis reçus relatifs à un équipement de matériel de lumière pour la scène de la salle des fêtes. Il propose de retenir la proposition de Christian BROSSAULT SARL de Rennes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de Christian BROSSAULT SARL de Rennes pour la somme de 7 207,00 F HT soit 8 613,59 F TTC correspondant à l'équipement de matériel de lumière à savoir 4 projecteurs de scène de 1000W avec lentilles, réglages du focus... 4 lampes de 1000W, 4 crochets de diam 50, 4 élingues de sécurité, 1 console régie lumière, 4 câbles... pour la salle des fêtes et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

- **Classement des archives**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une personne des archives départementales a été nommée pour effectuer le travail de classement des archives communales du 30 janvier 2001 au 12 février 2001.

- **Subvention aux anciens combattants**

Mr le Maire présente la demande de subvention formulée par l'association des anciens combattants à savoir 600 F à titre exceptionnel. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte de verser la somme de 600 F à titre exceptionnel à l'association des anciens combattants et charge Mr le Maire de signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette affaire.

- **Location logement au-dessus du commerce à « La Roche »**

Mr le Maire fait part du départ au 31 janvier 2001 de Mme Béatrice JAUNEAU, locataire du logement communal sis à « La Roche », situé au dessus du commerce.

Il soumet la demande de location formulée par Mle Karine NEVO et Mr Denis LAUNAY à partir du 1^{er} février 2001.

Après délibération, le conseil municipal charge à l'unanimité Mr le Maire d'établir l'état des lieux au départ du locataire et de la restitution des clés ; accepte la demande de location faite par Mle NEVO et Mr LAUNAY et autorise Mr le Maire à signer le bail ainsi que toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 23 mars 2001 à 20 heures 30 min

L'an deux mil un, le vingt trois mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 mars 2001

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mrs F. THIBAUT, E. LE BARH, Mme J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Y. LE BON DE LAPOINTE, Mme M. TEMPLE, Mr M. DUCLOYER

Secrétaire : Mr G. PROVOST

Ordre du jour :

- *Taux indemnités élus (maire et adjoints),*
- *Répartition des commissions et syndicats,*
- *Répartition de la distribution du bulletin municipal,*
- *Subvention amendes de police,*
- *Préparation du budget primitif 2001,*
- *Questions diverses.*

Mr le Maire indique qu'au début de chaque séance sera désigné un secrétaire de séance, autre que le Maire et ses adjoints. L'assemblée décide de suivre l'ordre suivant à savoir du plus jeune au plus âgé : Mme M. TEMPLE, Mr G. PROVOST, Mme J. BOULAIS, Mrs M. DUCLOYER, Y. LE BON DE LAPOINTE, E. LE BARH et F. THIBAUT.

1 – Taux indemnités élus (maire et adjoints)

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter le montant des indemnités de fonction du nouveau maire et des nouveaux adjoints.

Il rappelle que les élus, maire et adjoints, exercent effectivement leurs fonctions dès lors qu'ils entrent en fonction, à savoir le 18 mars 2001, jour d'installation, et ils reçoivent l'indemnité dès et tant qu'ils exercent lesdites fonctions.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité prend les décisions suivantes :

- le Maire percevra 17% de l'indice 1015, suivant l'article L2123-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et le barème suivant :

POPULATION (habitants)	TAUX MAXIMAL En % de l'indice 1015
Moins de 500 habitants	17
De 500 à 999 habitants	31
De 1000 à 3499	43
De 3500 à 9999	55
De 10000 à 19999	65
De 20000 à 49999	90
De 50000 à 99999	110
100000 et plus	145

Suivant l'article L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- le 1^{er} Adjoint percevra 40 % de l'indemnité mensuelle maximale du Maire,
- le 2^{ème} Adjoint percevra 40 % de l'indemnité mensuelle maximale du Maire,
- le 3^{ème} Adjoint percevra 20 % de l'indemnité mensuelle maximale du Maire.

POPULATION (habitants)	Barème de référence Taux en % de l'indice 1015	TAUX MAXIMAL En % de l'indemnité du Maire
Moins de 500 habitants	12	40
De 500 à 999 habitants	17	40
De 1000 à 3499	31	40
De 3500 à 9999	43	40
De 10000 à 19999	55	40
De 20000 à 49999	65	40
De 50000 à 99999	75	40
100000 à 200000	90	50
Plus de 200000	95	50

- et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette affaire.

2 – Répartition des commissions et syndicats

Mr E. LE BARH donne lecture d'un courrier qu'il remet à Mr le Maire :

Cette déclaration doit être inscrite en tête dans l'ordre du jour « Répartition des Commissions et Syndicats » : « Je soussigné LE BARH Eugène, déclare que : A la vue des résultats des élections du 18 mars 2001, le conseil municipal ayant désapprouvé dans une forte majorité le travail que j'avais accompli pendant 6 ans dont 3 ans en tant qu'adjoint, je suis amené à prendre la décision suivante à savoir : il m'est impossible de participer à une commission interne de la commune n'ayant pas obtenu la confiance de l'équipe municipale en place actuellement. Mais je me réserve le droit lors des conseils municipaux de donner mon avis pour défendre les intérêts de la commune. »

Mr le Maire répond que le vote de l'adjoint ne s'est pas fait sur un travail fourni mais sur le choix d'un individu. Il est en droit de refuser d'être dans les commissions communales. Mr le Maire rajoute qu'il est dommage de se mettre dans une telle situation.

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Tous les jours
Du lundi au samedi
De 8-h 45 à 12 h

3 – Répartition de la distribution du bulletin municipal

René BOUREL : La Thébaudais, Les Bourdaines

Marie-Thérèse DANIEL : La Vionnais, ½ Gominé, les Forges, Remdon, Le Rocher de Laune

Marie-Jeanne MAILLET : ½ la Roche

Jacqueline BOULAIS : Combray, Le Mortier, Belle Perche, Beaucel, le Foutet

Muriel TEMPLE : La Belle Alouette, La Grangette, ½ Gominé

Francis THIBAUT : La Houle, Le Souchais, Le Briac

Gérard PROVOST : Brubet, Coin du Mur, La Tremblais, La Rochelle

Yves LE BON DE LAPOINTE : ½ la Roche, Le Breil, Les Ecoles, Le Bourg

Eugène LE BARH : Le Jarillé, Le Rocher, La Basse Lande, La Touraudais

Michel DUCLOYER : La Manchonnais

4 – Subvention amendes de police

Par circulaire du 18 décembre 2000, Mr le Ministre de l'Intérieur a fixé à 1 302 791 F la dotation 2001 relative aux recettes des amendes de police revenant aux communes de moins de 10 000 habitants du Département d'Ille et Vilaine. Au cours de sa réunion du 28 février 2001, la commission permanente du Conseil Général a arrêté la liste des communes bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution leur revenant. Mr le Maire fait part que la commune de Saint-Ganton a été retenue pour la réalisation des travaux suivants : Aménagement piétonnier de la salle des fêtes pour une somme de 35 000 F. Mr le Maire invite le conseil municipal, pour que l'octroi de cette subvention soit définitif, à délibérer sur la somme proposée ainsi que sur l'engagement de faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la somme de 35 000 F pour les travaux d'aménagement piétonnier de la salle des fêtes, charge Mr le Maire de faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais et l'autorise à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette affaire.

5 – Préparation du budget primitif 2001

Mr le Maire propose de reporter ce sujet à une réunion de conseil municipal fixée à l'unanimité au lundi 2 avril 2001 à 20 h 30. Pour information, rendez-vous avec Mr COULON, Receveur Municipal le 3 avril 2001 à 9 h 30 et vote du BP 2001 par l'assemblée le 13 avril 2001 à 20 h 30.

6 – Questions diverses

- Animaux en divagation

Il est rappelé qu'aucun animal ne doit errer sur la voie publique, précaution à prendre contre les risques de transport et de propagation de la maladie de la fièvre aphteuse.

PERMANENCES DES ELUS

11 h – 12 h

Lundi	Bernard GEFFLOT
Mardi	René BOUREL
Mercredi	Marie-Jeanne MAILLET
Jeudi	Bernard GEFFLOT
Vendredi	Marie-Thérèse DANIEL
Samedi	Bernard GEFFLOT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 2 avril 2001 à 20 heures 30 min

L'an deux mil un, le deux avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 27 mars 2001

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mrs F. THIBAUT, E. LE BARH, Mme J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Y. LE BON DE LAPOINTE, Mme M. TEMPLE, Mr M. DUCLOYER

Secrétaire : Mme J. BOULAIS

Ordre du jour :

- *Informations sur le Compte Administratif 2000,*
- *Préparation du budget primitif 2001,*
- *Informations sur l'étude de zonage,*
- *Questions diverses.*

1 – Informations sur le Compte Administratif 2000

Mr le Maire porte à la connaissance des nouveaux élus les résultats du Compte Administratif 2000 de la commune en procédant au détail de chaque article d'imputation en section de fonctionnement et section d'investissement.

2 – Préparation du Budget Primitif 2001

Mr le Maire fait part des reports des programmes d'investissement non réalisés sur 2000 sur le budget primitif 2001 ainsi que des nouvelles prévisions et donne les explications nécessaires pour chaque compte d'imputation en fonctionnement.

3 – Informations sur l'étude de zonage

Mr le Maire rappelle que la SARL BICHA de St Germain sur Ille a été retenue pour effectuer l'étude de zonage d'assainissement sur la commune ainsi qu'une étude diagnostique complémentaire.

Un questionnaire sera adressé à la population qui sera à remettre en mairie complété. Il fait savoir qu'une réunion publique est prévue début juin.

La mise aux normes sera obligatoire en 2005 avec aides possibles.

Mr le Maire va proposer au cabinet BICHA d'assister à la prochaine réunion du conseil municipal pour donner des renseignements complémentaires.

4 – Questions diverses

- Permanence des élus

Lundi

Mr GEFFLOT Bernard,

Mardi

Mr BOUREL René,

Mercredi

Mme MAILLET Marie-Jeanne,

Jeudi

Mr GEFFLOT Bernard,

Vendredi

Mme DANIEL Marie-Thérèse,

Samedi

Mr GEFFLOT Bernard.

- Edition bulletin municipal "spécial élections"

La commission « Communication et Information » doit se réunir ce mois-ci (18/04/2001).

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 avril 2001 à 20 heures 30 min

L'an deux mil un, le treize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 6 avril 2001

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mrs F. THIBAUT, Mme J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Y. LE BON DE LAPOINTE, Mme M. TEMPLE, Mr M. DUCLOYER

Excusé : Mr E. LE BARH

Secrétaire : Mr Y. LE BON DE LAPOINTE

Ordre du jour :

- *Présentation et vote du Compte Administratif 2000 et du Compte de Gestion correspondant,*
- *Affectation du résultat,*
- *Fixation des taux d'imposition des 4 taxes directes locales en 2001,*
- *Présentation et vote du Budget Primitif 2001,*
- *Questions diverses.*

1 – Présentation et vote du Compte Administratif 2000 et du Compte de Gestion correspondant

Mr le Maire donne la parole à Mr Alain COULON, Percepteur et Receveur Municipal, pour la lecture du Compte Administratif 2000 de la commune, qui se présente ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses	814 084,17 F
Recettes	1 955 335,56 F
Excédent de fonctionnement	1 141 251,39 F

Section d'Investissement

Dépenses	2 646 837,05 F
Recettes	2 167 186,50 F
Déficit d'investissement	- 479 650,55 F

Excédent global de clôture	661 600,84 F
----------------------------	--------------

Mr GEFFLOT, Maire sort de séance lors du vote du CA.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2000 de la commune ainsi présenté ainsi que le Compte de Gestion correspondant.

2 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2000 du budget général de la commune

Mr le Maire invite le conseil municipal à décider de l'affectation du résultat 2000.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation 2000 s'élevant à 1 141 251,39 F de la manière suivante :

- 1 129 327,30 F compte 1068 en financement des charges d'investissement,
- 11 924,09 F compte 110 en financement des charges d'exploitation.

Le report à nouveau au Budget Primitif 2001 s'établit comme suit : à la section d'exploitation :

- excédent reporté compte 002 : 11 924,09 F.

3 – Fixation des taux d'imposition des 4 taxes directes locales en 2001

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2001, les taux d'imposition suivants :

	ANNEE 2000 (pour mémoire)	ANNEE 2001
* Taxe d'habitation	10,10 %	10,10 %
* Foncier bâti	7,11 %	7,11 %
* Foncier non bâti	21,69 %	21,69 %
* Taxe professionnelle	11,07 %	11,07 %

4 – Présentation et vote du Budget Primitif 2001

Mr le Maire donne la parole à Mr Alain COULON, Percepteur et Receveur Municipal, pour la présentation du Budget Primitif 2001, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 1 132 564,09 F

Section d'investissement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 2 057 212,94 F

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2001 ainsi énoncé au niveau du Chapitre pour la section de Fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'Investissement.

5 – Questions diverses

- Election d'un membre supplémentaire au Centre Communal d'Action Sociale

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour l'élection d'un membre supplémentaire au Centre Communal d'Action Sociale. Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- * Mme Jacqueline BOULAIS 7 voix
- * Mr René BOUREL 2 voix
- 1 blanc

Est élue Mme Jacqueline BOULAIS.

- Election d'un 2^{ème} délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux de Port de Roche
Il est procédé à un vote à bulletin secret. Après dépouillement, est élu par 10 voix pour : Mr René BOUREL.

- Désignation d'un élu chargé des relations avec le monde Combattant
Après vote à main levée, Mr Yves LE BON DE LAPOINTE est désigné à l'unanimité.

- Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'Office Intercantonal d'Animation Sportive Cantons de Pipriac et Maure de Bretagne

Après délibération, sont élus à l'unanimité :

- * Mme Marie-Jeanne MAILLET : déléguée titulaire,
- * Mr Francis THIBAUT : délégué suppléant.

- Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Pays d'Accueil de Vilaine
Après délibération, sont élus à l'unanimité :

- * Mme Marie-Thérèse DANIEL : déléguée titulaire,
- * Mr René BOUREL : délégué suppléant.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 avril 2001 à 20 heures 30 min

L'an deux mil un, le vingt cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 6 avril 2001

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mrs F. THIBAUT, E. LE BARH, Mme J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Y. LE BON DE LAPOINTE, M. DUCLOYER

Excusée : Mme M. TEMPLE

Secrétaire : Mr M. DUCLOYER

Ordre du jour :

- *Informations sur l'étude de zonage de l'assainissement et l'étude diagnostique complémentaire en présence du Bureau d'Ingénieurs Conseils en Hydraulique et Aménagement BICHA,*
- *Questions diverses.*

1 – Informations sur l'étude de zonage de l'assainissement et l'étude diagnostique complémentaire en présence du Bureau d'Ingénieurs Conseils en Hydraulique et Aménagement BICHA

Mr le Maire donne la parole à Mr Philippe MONNERIE, responsable du cabinet BICHA pour une présentation détaillée de l'étude de zonage de l'assainissement et l'étude diagnostique complémentaire qui aura lieu sur toute la commune.

Aujourd'hui au regard de la loi, chacun se doit d'avoir des équipements d'épuration des eaux usées, en bon état de fonctionnement. Le Maire, responsable de ce fonctionnement, se doit de contrôler avant décembre 2005, l'état des assainissements individuels. Dès lors, ce contrôle entraînera nécessairement des travaux de réhabilitation.

Consciente du coût financier que cela supposera pour chacun, la commune engage dès maintenant cette opération afin de pouvoir bénéficier d'un maximum d'aides financières via l'Agence de l'Eau, le Conseil Général, le Conseil Régional.

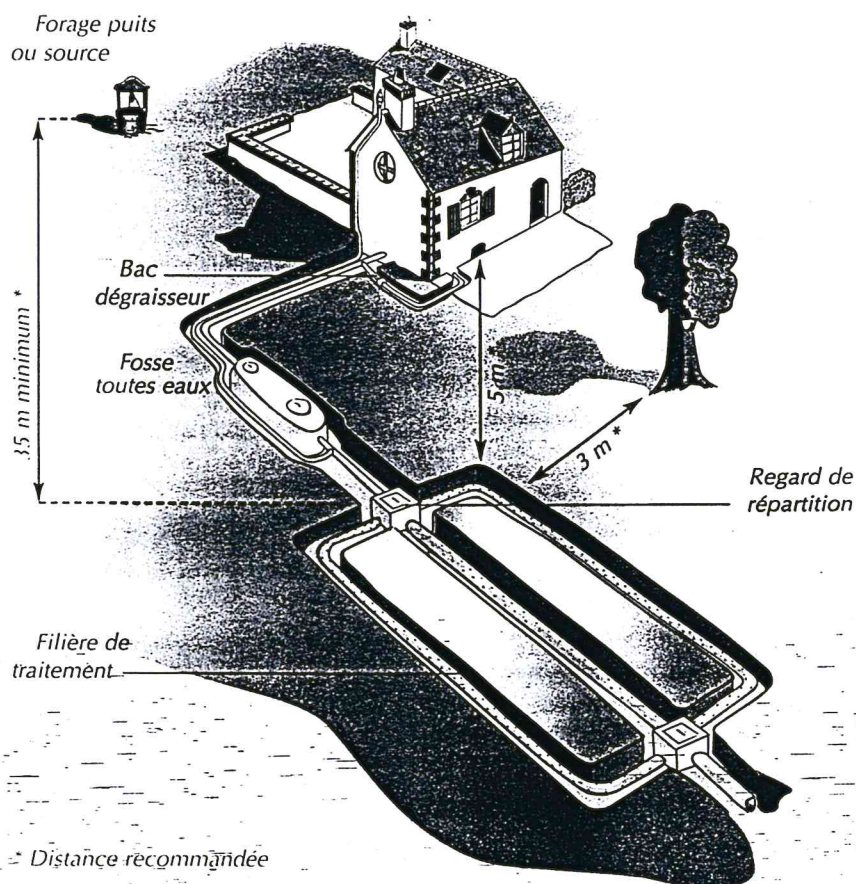
Dans un premier temps, une étude sera menée à laquelle chaque propriétaire sera convié à y participer pour évaluer d'un point de vue global les possibilités en matière d'assainissement (individuelles ou collectives) ; pour établir un diagnostic des équipements existants pour tous les logements par une visite à domicile ; et enfin, pour chiffrer le coût des travaux de réhabilitation. Une carte de zonage sera établie pour publier les délimitations d'un réseau de collecte. Diverses difficultés seront rencontrées tant au niveau foncier (espace suffisant ?) que nature des sols, protection du milieu naturel (puits, fontaines...).

Une réunion publique est envisagée le 1^{er} juin prochain afin de préparer au mieux cette opération. Une invitation personnelle sera adressée à chaque propriétaire ainsi qu'un avis dans la presse.

2 – Questions diverses

- Le prochain bulletin municipal est en cours de réalisation pour une parution en juin.
- Mr le Maire fait part que Mr G. AMOSSE, maire de Lieuron a été élu Président de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac, 1^{er} vice-Président : Mr L. JANVIER, 2^e vice-Président : Mr Y. TEXIER, 3^e Vice-Président : Mr J-P. RONDOUIN, Secrétaire : Mme M-C. NEVOUX, membres : Mrs GEFFLOT, PEZE, GILORIN, Mme DANION
- Mr le Maire fait part que Mr G. POIRIER, maire de Renac a été élu Président du Syndicat des Eaux de Port de Roche, 1^{er} vice-Président : Mr MASSIOT, 2^e vice-Président : Mr URVOY
- Pour le Syndicat du Traitement des Eaux Usées : Mr HAMON et Mme BOUSSELAY
- Pour Ouest 35 : Mrs POIRIER et GOGUET
- Rando Ouest-France : les inscriptions sont reportées jusqu'au 5 mai. Une information passera dans le mini bulletin.
- Pour information, une équipe du chantier d'insertion sera sur la commune pour un nettoyage autour de la salle polyvalente et l'abattage de sapins morts.

Filière type de l'assainissement autonome



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} juin 2001 à 20 heures 30 min

L'an deux mil un, le premier juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 25 mai 2001

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mrs F. THIBAUT, E. LE BARH, Mme J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Y. LE BON DE LAPOINTE, Mme M. TEMPLE, Mr M. DUCLOYER

Secrétaire : Mr E. LE BARH

Ordre du jour :

- *Vote des subventions 2001,*
- *Participation au SIVU du Lycée de Bain de Bretagne,*
- *Rénovation du clocher,*
- *Location logement communal,*
- *Régularisation location parcelle,*
- *Concours des maisons fleuries,*
- *Compte rendu des commissions « Voirie » et « Environnement »,*
- *Projet de délibération sur le Groupement d'Intérêt Public du Pays de Redon et Vilaine,*
- *Accueil comice agricole en 2002,*
- *Vente de bois de sapin du terrain des sports,*
- *Transmission des comptes de gestion des années 1999 à 2006 au Conseil Général,*
- *Questions diverses.*

1 – Vote des subventions 2001

Après délibération, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les subventions suivantes au titre de l'exercice 2001 :

• ISSAT de Redon	
- Voyage dans le LOT - 1 élève	290,00 F
• Collège de Pipriac	
- Séjour en Espagne – 1 élève	290,00 F
- Séjour dans les Pyrénées – 2 élèves	580,00 F
• Ecole privée « La Providence » de Pipriac	
- Classe de Montagne à Combloux – 1 élève	290,00 F
• Ecole privée « La Providence » de Pipriac	
- 16 enfants x 50 F	800,00 F
• Association « La Pipriatienne » Ecole publique de Pipriac	
- 18 enfants x 50 F	900,00 F
• Chambre des Métiers 35 – 1 élève	210,00 F
• Chambre des Métiers 22 – 1 élève	210,00 F
• Office Intercantonal d'Animation Sportive (10,40F/hab)4	170,40 F
• Secours catholique Pipriac	400,00 F
• Comice agricole (2F/habitant)	802,00 F
• Mission Locale des Pays de Redon et de Vilaine	2 005,00 F

ASSOCIATIONS COMMUNALES

• Anciens combattants AFN	440,00 F
• APAR Associations	770,00 F
• Comité des fêtes	770,00 F
• Gymn	770,00 F
• DU MAN	770,00 F
• Association Omnisport	2 750,00 F
• Société de chasse	550,00 F (+piégeage)
• Arbre de Noël (37 F par enfant)	
• APAR Bibliothèque (abonnement magazine)	770,00 F
• Achat de livres pour la bibliothèque	3 300,00 F

Un crédit est inscrit au Budget Primitif 2001 de 35 000 F au C/6574 « Subventions de fonctionnement aux associations ».

Transport par taxi des maternelles – Année scolaire 2000-2001 Bureau A.P.E.L. Ecole Privée La Providence de Pipriac

Mr le Maire présente la demande de subvention formulée par le bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée la Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 2000-2001 pour la somme de 12 000 F.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention pour un montant de 9000 F au profit du bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée La Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 2000-2001 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 3 000 F pour couvrir le déficit de l'année passée.

Ces dépenses seront prélevées au C/6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du Budget Primitif 2001.

Participation aux charges de fonctionnement de l'Ecole Publique de Pipriac

Mr le Maire présente la demande de subvention formulée par la commune de Pipriac pour participer aux charges de fonctionnement de l'Ecole Publique de Pipriac pour la somme de 20 000 F soit 1 000 F annuel par élève originaire de la commune pour l'exercice 1999/2000.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité : de verser la somme de 20 000 F à la commune de Pipriac pour participer aux charges de fonctionnement de l'école publique de Pipriac pour l'exercice 1999/2000 soit 1000 F annuel par élève originaire de la commune, d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision. Cette dépense est prévue au Budget Primitif 2001 au C/65734 « Communes ».

2 – Participation au SIVU du Lycée de Bain de Bretagne

Mr le Maire fait part du courrier du Président du Syndicat Intercommunal du Lycée du Pays de Bain concernant la participation financière des collectivités locales à la construction du Lycée. A ce jour, le SIVU a achevé de reverser la totalité des participations correspondant à des dépenses d'investissement, à la Région de Bretagne et à la Ville de Bain de Bretagne. Il reste désormais à la charge du SIVU, les remboursements d'emprunts. La commune de Saint-Ganton, qui n'adhère pas au SIVU du Lycée et qui ne participe pas financièrement aux charges du Syndicat Intercommunal, est sollicitée pour revoir sa position vis à vis du SIVU du Lycée car certaines familles de la commune ont fait le choix de scolariser leurs enfants dans ce Lycée. Le principe d'appel de cotisation du SIVU repose sur le nombre d'élèves inscrits à savoir 3 élèves pour la commune. La contribution demandée à Saint-Ganton s'élève à 7 245 F soit un coût moyen par élève de 2 415 F.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas participer financièrement au SIVU du Lycée de Bain de Bretagne étant donné que les enfants désirant fréquenter le lycée de Bain ne peuvent bénéficier, sur la commune, d'un ramassage scolaire.

3 – Rénovation du clocher de l'église

Mr le Maire fait part de la dégradation des joints de la flèche et de la prolifération de végétation au niveau de l'embase et de la plate-forme du clocher. Devant cet état d'urgence, Mr le Maire demande de procéder au plus vite aux travaux de première nécessité sur l'église et constate qu'il sera inévitable de démarrer une campagne de restauration plus vaste étalée sur plusieurs années.

Après consultation d'entreprises, Mr le Maire propose de retenir le devis de ANAPURNA pour effectuer des travaux de nettoyage du clocher et réfection de joints.

Pour des raisons de sécurité, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le devis présenté par la SARL ANAPURNA de Vitré pour effectuer des travaux de nettoyage et traitement de la flèche et nettoyage du clocher par produit anti-mousse, fourniture et mise en œuvre d'un hydrofuge, et réfection de joints sur l'embase de la flèche, couronne et partie conique à la base de la flèche pour un montant global HT de 50 005,00 F soit 59 805,98 F TTC (travaux d'urgence),
- de solliciter les subventions susceptibles d'être allouées auprès du Département, de la Région et de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles/Patrimoine rural non protégé),
- de s'engager ensuite à lancer une étude pour des travaux de restauration plus importants,
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

Cette opération d'investissement est inscrite au Budget Primitif 2001 C/2315-012 «Clocher église ».

4 – Location logement communal au dessus du commerce à « La Roche »

Mr le Maire fait part du désistement de Mle Karine NEVO et Mr Denis LAUNAY pour la location du logement communal sis à « La Roche ».

Aussi, il propose de louer à compter du 1^{er} mai 2001 à Mr Jean-Louis BEAUJAIS.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la demande de location formulée par Mr Jean-Louis BEAUJAIS et charge Mr le Maire d'établir l'état des lieux à l'entrée du locataire,
- Et autorise Mr le Maire à signer le bail à intervenir ainsi que toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

5 – Régularisation location parcelle

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de régulariser le bail intervenant entre la commune et Mr Jean-Claude PITAUT. La parcelle cadastrée ZI132a d'une contenance de 95a 00ca, située au Sud et à l'Ouest du terrain des sports à « La Belle Alouette » n'est plus exploitée par Mr Jean-Claude PITAUT mais par le GAEC LAURENT. Aussi, il convient de régulariser cette situation et l'ensemble des baux arrivés à échéance.

Le conseil municipal, après délibération, autorise à l'unanimité Mr le Maire à régulariser cette situation aussi bien au niveau administratif que comptable par l'établissement de nouveaux baux à intervenir entre la commune et Mr Jean-Claude PITAUT, le GAEC LAURENT, Mr Robert TIGER et Mr Gérard PROVOST.

6 – Concours des maisons fleuries

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter une enveloppe budgétaire pour l'organisation des concours des maisons fleuries.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- vote la somme de 4 000,00 F inscrite au Budget Primitif 2001 C/6714 «Bourses et prix » pour permettre le règlement de toute dépense relative à l'organisation du concours communal et cantonal des maisons fleuries 2000, dont les bons d'achat offerts aux lauréats (résultats annexés),
- et charge Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire tant au niveau administratif que comptable.

7 – Compte rendu des commissions « Voirie » et « Environnement »

La commission « Voirie » et « Environnement » propose les travaux suivants :

- * Curage du village de Beaucel, en dessous du presbytère route de la Couarde, route du Coin du Mur, route du mur de la Rochelle à la Tremblais
- * Pont à la Touraudais, à la Tremblais, et route des Forges à Remdon
- * Busage Rue de la Mairie, au Coin du Mur et à Brubet : busage bouché et canalisation à refaire,
- * Curage de ruisseaux : Landiset route de Guipry,

Travaux effectués par le Département :

- * Busage : Carrefour de Tramenot , Jarillé, bois de la Thébaudais,
- * Busage des ponts en diam 400 route de la Thébaudais CD54.

- * Taillage de lauriers face à la réserve incendie à Beaucel et à la Vionnais
- * Panneau école à enlever à la Belle Alouette
- * Panneau limitation de vitesse à poser à l'entrée sous le panneau « La Belle Alouette »
- * Panneau directionnel sur route départementale 177 Rennes-Redon
- * Prévoir la fixation des villages sous panneau directionnel au carrefour de la Belle Alouette
- * Poser un panneau Pipriac au carrefour des Ecoles
- * Poser des plots dans chemin situé auprès de chez Mr LE BON DE LAPOINTE
- * Marquage central au carrefour de la Croix Rouge
- * Réorganisation foncière à revoir au moment de la dissolution de l'AFR

8 – Groupement d'Intérêt Public du Pays de Redon et Vilaine

Mr le Maire donne lecture des principaux termes de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public pour une organisation juridique du Pays de Redon et de Vilaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public du Pays de Redon et Vilaine annexée à la présente délibération et autorise Mr le Maire à signer la convention constitutive ainsi que toute pièce relative au groupement.

9 – Accueil comice agricole en 2002

Mr le Maire fait part qu'il revient à la commune de Saint-Ganton de recevoir le comice agricole en 2002. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte d'accueillir sur sa commune le comice agricole en 2002, d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision .

10 – Vente de bois de sapin du terrain des sports

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de particuliers pour l'achat de bois à la commune. Il propose aux membres du conseil municipal de vendre le stère de bois au prix de 100 F sachant qu'il s'agit de bois de sapin.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de vendre le stère de bois au prix de 100 F (bois de sapin) et charge Mr le Maire de mener à bien cette affaire tant au niveau administratif que comptable.

11 – Transmission des comptes de gestion des années 1999 à 2006 au Conseil Général

Afin de constituer une base de données financières, le Conseil Général d'Ille et Vilaine sollicite auprès de la Trésorerie Générale la communication sous forme informatisée des comptes de gestion de la commune de Saint-Ganton pour les années 1999 à 2006. La Trésorerie Générale se dit prête à satisfaire cette demande sous réserve de l'accord des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable à cette demande et autorise la Trésorerie Générale à communiquer au Conseil Général d'Ille et Vilaine, sous forme de fichiers informatiques, les comptes de gestion de la commune pour les années 1999 à 2006.

12 – Questions diverses

* **Relais des Mousquetaires** : Mr le Maire expose les difficultés d'approvisionnement auprès d'Intermarché suite à la fermeture d'Ecomarché à Guipry.

* **Réunion publique** : Il est rappelé la réunion publique avec le cabinet BICHA le 8/06 à 20 h 30 à la salle polyvalente. Un pot sera offert par la municipalité pour permettre un échange.

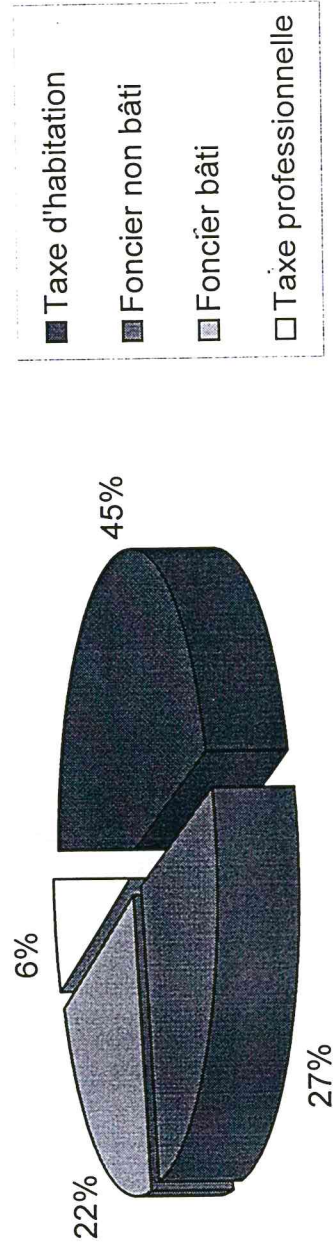
VENTE DE BOIS

Les personnes intéressées par l'achat de bois
de sapin doivent s'adresser en Mairie

☎ 02 99 08 78 69

Prix : 100 F le stère à prendre sur place

Répartition du produit des impôts locaux 2001



Taxe d'habitation	82 618,00 F
Foncier non bâti	50 755,00 F
Foncier bâti	40 385,00 F
Taxe professionnelle	11 513,00 F
TOTAL	185 271,00 F

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PIPRIAC

Réunion du 1er Mars 2001 -

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2000

excédent de fonctionnement 515 087,35

excédent d'investissement 2 379 547,52

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2000

- 2 379 547,52 francs sont affectés au compte 001 de la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2001.

- 515 087,35 francs sont affectés au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2001.

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2001

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2001 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 16 882 898 francs, soit 6 878 116,35 francs pour la section de fonctionnement et 10 004 781,65 francs pour la section d'investissement. Le produit fiscal qui s'élève à 1 947 799 francs se répartit de la manière

	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	1,37 %	529 231 F
Foncier Bâti	1,77 %	547 461 F
Foncier non bâti	5,37 %	292 665 F
Taxe Professionnelle	1,06 %	578 442 F

INVENTAIRE ET ETAT DE L'ACTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (Comptabilité M 14)

Après délibération, à l'unanimité, comme le dispositif le permet, la Conseil Communautaire décide de "sortir" de l'actif tous les biens renouvelables acquis avant le 1er janvier 1992 et de poursuivre cet apurement pendant cinq années de la façon suivante :

Date d'acquisition des biens renouvelables	Date de sortie de l'état de l'actif	Valeur
Année 1992	31.12.1998	4 223,94
Année 1993	31.12.1999	
Année 1994	31.12.2000	95 961,73
Année 1995	31.12.2001	5 571,00

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 AVRIL 2001 à LA
MAIRIE DE PIPRIAC

Mr Emmanuel CHEREL Président sortant, exprime sa gratitude aux membres du Conseil qui ont administré avec lui la Communauté de Communes pendant six années.

A l'issue de son allocution, Mr CHEREL procède à l'installation des nouveaux élus dans leurs fonctions de membres du Conseil Communautaire. Ensuite, Mme GARNIER, première adjointe au Maire de ST MALO DE PHILLY, invite l'assemblée à élire le Président.

Mr Gilbert AMOSSE, Maire de LIEURON, est élu Président de la Communauté de Communes.

Il sera assisté de :

Mr Louis JANVIER, Maire de GUIPRY, 1er vice-Président

Mr Yannick TEXIER, Maire de SIXT-S/AFF, 2ème vice-Président

Mr Jean-Pierre RONDOUIN, 1er adjoint au Maire de LOHEAC, 3ème vice-Président

Mme Marie-Claire NEVOUX, Maire de SAINT-JUST, secrétaire

et de quatre Membres du Bureau, à savoir :

Mme Hélène DANION, Maire de BRUC-S/AFF

Mr Bernard GEFFLOT, Maire de SAINT-GANTON

Mr Victor GILORIN, Maire de ST-MALO-DE-PHILLY

Mr Pierre PEUZE, 1er adjoint au Maire de PIPRIAC.

Membres délégués au sein des organismes ci-après :

CONSEIL D'ORIENTATION DU PAYS DE REDON ET DE VILAINE

Titulaires : Mme Marie-Claire NEVOUX, Maire de ST-JUST

Mr Georges LEVESQUE, Conseiller Municipal PIPRIAC

Mr Yannick TEXIER, Maire de SIXT S/AFF

Suppléants : Mme Hélène DANION, Maire de BRUC S/AFF

Mr Bernard GEFFLOT, Maire de SAINT-GANTON

Mr Gilbert MIGAUD, 1er adjoint au Maire de SIXT S/AFF

PAYS D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE VILAINE

Titulaire : Mme Marie-Claire NEVOUX, Maire de SAINT-JUST

Suppléants : Mr Tanguy de GIVRE, adjoint au Maire de SIXT-S/AFF

Mr Jean-Claude PERRAULT, Conseiller municipal de PIPRIAC.

COMMISSION CHARGÉE DU SUIVI DU CHANTIER D'INSERTION
PROFESSIONNELLE

Mme Marie-Paule COLAS, 1er adjoint au Maire de Guipry

Mme Madeleine GARNIER, 1er adjoint au Maire de ST MALO DE PHILLY

Mr Gilbert MIGAUD, 1er adjoint au Maire de SIXT S/AFF

Mr André PAVOINE, Maire de LOHEAC

Mr Pierre PEUZE, 1er adjoint au Maire de PIPRIAC.

OBSERVATOIRE SOCIO-ECONOMIQUE DU PAYS DE REDON & DE VILAINE

Titulaires :

Mme Madeleine GARNIER, 1ère adjointe au Maire de ST MALO DE PHILY

Mr Laurent COLLOT, Conseiller municipal de LIEURON

Mr Yannick TEXIER, Maire de SIXT-S/AFF

Suppléants :

Mr Bernard GEFFLOT, Maire de SAINT-GANTON

Mr Georges LEVESQUE, Conseiller municipal de PIPRIAC

Mr Jean-Pierre RONDOUIN, 1er adjoint au Maire de LOHEAC.

COMMISSION CHARGÉE DU SUIVI DES DECHETTERIES

Mr Bernard BOULAIS, adjoint au Maire de GUIPRY

Mr Bernard GEFFLOT, Maire de SAINT-GANTON

Mr Pierre PEUZE, 1er adjoint au Maire de PIPRIAC

Mr Gérard PREVERT, adjoint au Maire de SAINT JUST

Mr André URVOY, adjoint au Maire de SIXT S/AFF

COMMISSION DES BATIMENTS, VOIES ET RESEAUX DIVERS

Mr René BOUREL, 1er adjoint au Maire de SAINT-GANTON

Mr Laurent COLLOT, Conseiller municipal de LIEURON

Mr Georges LEVESQUE, Conseiller municipal de PIPRIAC

Mr André PAVOINE, Maire de LOHEAC

Mr Gérard PREVERT, adjoint au Maire de SAINT JUST

Mr Yannick TEXIER, Maire de SIXT S/AFF.

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Titulaires :

Mme Hélène DANION, Maire de BRUC S/AFF

Mr René BOUREL, 1er adjoint au Maire de SAINT-GANTON

Mr André PAVOINE, Maire de LOHEAC

Suppléants :

Mr Laurent COLLOT, conseiller municipal de LIEURON

Mr Philippe ESLAN, 1er adjoint au Maire de BRUC S/AFF

Mr André URVOY, adjoint au Maire de SIXT S/AFF.



Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Nord de l'Arrondissement de Redon

Le SMICTOM du NAR est un établissement public de coopération intercommunale dont la seule compétence est la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Il a été créé le 9 juin 1977, un an après la constitution d'un syndicat d'études le 6 juillet 1976.

Il comprend aujourd'hui 46 communes. La commune de Guipry dispose d'une convention avec le syndicat pour la collecte et le traitement des déchets jusqu'à fin 2001. La population totale est de 64 000 habitants environ.

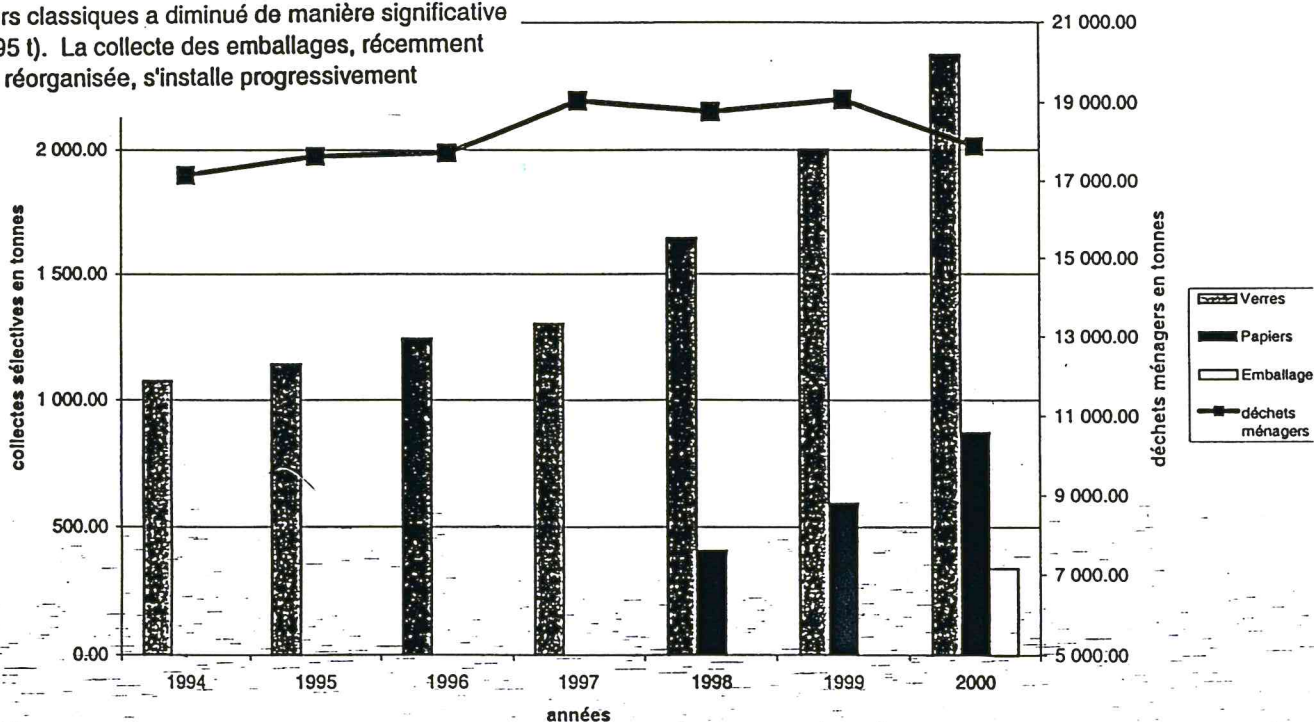
Le syndicat dont le siège est fixé en mairie de Guichen et dont les bureaux sont situés dans la Maison Intercommunale, ZA des grandes landes, rue Blaise Pascal à Guichen, emploie deux personnes : M. BOUCHERIE Guillaume, le responsable et MME DANIEL Martine, agent administratif.

Le syndicat est propriétaire d'un Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 (déchets ménagers) au biffoué à Guignen. Il s'agit d'une Installation Classée soumise à autorisation par le biais d'un arrêté préfectoral dont la DDASS assure le contrôle. Ce sont les Communautés de Communes qui gèrent les déchetteries existantes.

DONNEES CHIFFREES

L'année 2000 a été marquée par une forte augmentation des tonnages de journaux-magazines collectés : + 47 % et par une poursuite de la croissance de la collecte du verre (37.1 kg/hab/an) tandis que le tonnage des déchets ménagers classiques a diminué de manière significative (17 895 t). La collecte des emballages, récemment réorganisée, s'installe progressivement

Evolution des tonnages jusqu'en 2000



FONCTIONNEMENT

Le syndicat assure la collecte et le traitement des déchets ménagers par le biais de marchés publics de prestation de services et de conventions :

MARCHES EN COURS :

Collecte des déchets ménagers et des matériaux valorisables

Titulaire : Sté NETRA ONYX – ST GREGOIRE

Durée : 7 ans depuis le 1^{er} janvier 2001

Tri et conditionnement des déchets ménagers valorisables

Titulaire : Sté NETRA ONYX – ST GREGOIRE

Durée : 5 ans depuis le 1^{er} janvier 2001

Exploitation du CET de Guignen

Titulaire : Sté NETRA ONYX – ST GREGOIRE

Durée : 18 mois depuis le 1^{er} janvier 2001

Le SMICTOM dispose d'une **convention annuelle** avec la Communauté d'Agglomération de Rennes Métropole pour l'incinération de 5 000 tonnes de déchets ménagers (1/3 de la production annuelle) à l'usine d'incinération de Rennes-Villejean.

Le Cabinet d'études SETUR (Chartres de Bretagne) assure le **suivi du CET** et de la station de traitement des lixiviats par convention avec le syndicat.

BUDGET 2001

Le budget de l'année 2001 est de **25 782 448 F** en fonctionnement et de **6 651 040 F** en investissement

Les principales dépenses concernent les marchés de prestation de services (**20 MF**) et la constitution de garanties financières (**2.4 MF**) exigées pour prévoir la réhabilitation du CET de Guignen.

En investissement, les travaux sur le CET (casiers et station de traitement : **1.135 MF**) constituent avec le projet de construction d'un quai de transfert (**2.735 MF**) les principales dépenses. L'aménagement des points-recyclage, en collaboration avec les communes, est également inscrit (**1.4 MF**). Les autres dépenses d'investissement comprennent l'acquisition de conteneurs pour les collectes sélectives.

La principale source de financement du budget est la **Redevance ordures ménagères** dont le produit est de **19 MF** par an. Depuis l'année 2000, Eco-Emballages verse des aides indexées sur les performances du tri sélectif. Le SMICTOM émet chaque année environ 26 000 factures envoyées à tous les propriétaires d'un logement. Chaque mairie met à jour le fichier de facturation (changement d'adresse, nouvelle habitation, abattements, ...).

TARIF 2001 de la redevance : 720 F par foyer

Avec abattements : 504 F (4 cas : personne seule ; couple dont l'un des conjoints a plus de 70 ans ; résidences secondaires ; lieu de collecte à plus de 200 m de la propriété).

Office Intercantonal d'Animation Sportive

L'Assemblée Générale de l'Office Intercantonal d'Animation Sportive s'est tenu le lundi 21 mai 2001 à Maure de Bretagne.

Elus au bureau de l'Office :

NOM	Prénom	Commune	Association
TRANCHEVENT	Michel	Pipriac	E.S.C.P. (Volley)
MENTALECHETA	Heddy	Lohéac	L.A.L.A.C.
OREVE	Michel	Maure de Bretagne	Délégué
MIGAUD	Gilbert	Sixt sur Aff	Délégué
DANIEL	Dominique	Saint-Séglin	Délégué
MALEUVRE	Robert	Les Brulais	Délégué
FRANGEUL	Sylvie	Pipriac	E.S.C.P. (Volley)
GUERIN	Bernard	Sixt sur Aff	Espérance (Foot)
HOULLIER	Jean	Maure de Bretagne	Foot

1 poste reste à pourvoir

Elus Membres Association au Conseil d'Administration de l'Office :

NOM	Prénom	Commune	Association
TRANCHEVENT	Michel	Pipriac	E.S.C.P. (Volley)
MENTALECHETA	Heddy	Lohéac	L.A.L.A.C.
MERCIER	Patrice	Guipry	U.L.S.L.P.A.
GUERIN	Bernard	Sixt sur Aff	Espérance (Foot)
FRANGEUL	Sylvie	Pipriac	E.S.C.P. (Volley)

2 postes restent à pourvoir

Malgré le manque de candidature, M. TRANCHEVENT Michel a été élu Président de l'Office, à main levée.

La prochaine réunion de l'Assemblée Générale se déroulera en Septembre afin de définir le rôle de chacun.

Classes 1

La fête des **classes 1** a eu lieu le dimanche 3 juin. Comme la tradition le veut, ce sont les 20 ans qui ont parcouru les villages pour inviter les gens de « la classe ».

Cette fête a débuté par une messe à 10h30 célébrée par l'abbé CHEVAL. Vers 12h00, tous étaient réunis à la Belle Alouette pour la traditionnelle photo-souvenir. Nous comptons parmi nous 6 nouveaux-nés et le doyen de 80 ans : Auguste GEFFLOT. Vers 13h00, les convives ont pris place autour de la table, et une ambiance s'est installée entre les jeunes et les aînés.

Cette agréable journée s'est achevée par un bal animé par Vincent CHRETIEN.

Les 20 Ans remercient toutes les personnes qui ont participé à cette fête et espèrent les retrouver dans 10 ans.



Vie paroissiale :

L'année pastorale 2000 – 2001 va se terminer, et nous pouvons jeter en regard en arrière pour mieux préparer demain .

Au niveau du doyenné, nous avons voulu garder toute leur place aux petites paroisses ; il est évident qu'il est des « temps forts » comme la clôture du Jubilé, ou comme le Jeudi Saint : vécus au niveau du doyenné (à Maure pour le Jubilé, et à Pipriac pour la Cène), ou comme la Veillée Pascale, vécue au niveau de l'Ensemble Saint Amand, mais *l'animation des célébrations de chaque paroisse* a été un des objectifs de la chorale : ainsi, *le jour de Pâques*, un petit groupe choral a rendu plus dynamique et plus festive la célébration eucharistique . D'autres personnes peuvent se joindre aux répétitions de la chorale de l'Ensemble Saint Amand qui reprendront à la rentrée. De même, un effort a été fait pour qu'il y ait *un(e) organiste à la messe du dimanche* : comme nous n'en avons pas sur place, ce sont des organistes des paroisses voisines qui sont sollicités : nous les en remercions vivement. Il existe des sessions diocésaines chaque été : s'il est des « vocations » d'organistes, nous les accueillerons avec joie .

Ce qui paraît important, c'est que l'information passe bien :

- *sur le panneau qui est à l'extérieur de l'église*, nous allons mettre tous les renseignements nécessaires soit pour donner les noms des responsables de mouvements ou services, soit pour les démarches à faire,
- *des personnes sont déléguées au nom de la paroisse dans des conseils* ; n'hésitez pas à leur demander ce qui a été discuté au niveau de ces conseils comme aussi de leur suggérer des projets possibles.

au *Conseil Pastoral de Doyenné*, c'est Josette GEFFLOT qui est votre déléguée, à l'*Equipe Pastorale de l'Ensemble Saint Amand*, c'est Marie-Jeanne TEMPLE, à l'*Equipe Pastorale pour les Affaires Economiques* (finances), c'est Claude TEMPLE .

Nous souhaitons à tous de pouvoir prendre un temps de vacances, ou , au moins, des temps de détente, de récupération, de rencontres

René LAILLE

Horaires des M E S S E S

D A T E S	E. L.	PIPRIAC	BRUC	LIEURON	LOHEAC	St-GANTON	St-JUST	SIXT
30.6-1 ^{er} Juillet	LC	11 h.	11 h.		9 h. 30		19 h.	9 h. 30
7-8 Juillet	S.1	11 h.		9 h. 30	9 h. 30		19 h.	11 h.
14-15 Juillet	LN	11 h.	19 h.	11 h.		9 h. 30		9 h. 30
21-22 Juillet	B.2	11 h.	9 h. 30		9 h. 30		19 h.	11 h. F. Chasse
28-29 Juillet	P.2	11 h.		19 h.	9 h. 30		9 h. 30	11 h. Ste Anne Noval
4-5 Août	S.2	11 h.	19 h.	9 h. 30		9 h. 30		11 h.
11-12 Août	S.3	11 h.	9 h. 30		11 h.		19 h.	9 h. 30
14-15 Août Assomption	B.1	11 h.	11 h. N.D. D. D.	19 h.	9 h. 30		9 h. 30	11 h.
18-19 Août	P.3	11 h.	19 h.	11 h.		11 h.		9 h. 30
25-26 Août	S.1	11 h.	9 h. 30		9 h. 30		19 h.	11 h.
7-8 Septembre	S.4	11 h.		19 h.	11 h.		9 h. 30	9 h. 30
8-9 Septembre	P.4	11 h.	19 h.	9 h. 30		9 h. 30		11 h.
15-16 Septembre	LN	11 h.	19 h. N.D. D. D.	15 h. N.D. D. D.	9 h. 30		11 h.	9 h. 30
22-23 Septembre	LC	11 h.		19 h.	9 h. 30		9 h. 30	11 h.
29-30 Septembre	B.2	11 h.	11 h.	19 h.		9 h. 30		9 h. 30
6-7 Octobre	S.2	11 h.	9 h. 30		9 h. 30		19 h.	11 h.
13-14 Octobre	S.5	11 h.		9 h. 30	9 h. 30		19 h.	9 h. 30
20-21 Octobre	P.1	11 h.	19 h.	9 h. 30		9 h. 30		11 h.

HISTOIRE

Curés et Recteurs de la paroisse de Saint GANTON

Curés de Saint Ganton

1613-1648	MASSIOT	
1648-1651	Mathurin GEFFLOT	
1651-1671	Thomas COCHET	- bénédiction de la chapelle St Michel (18.10.1653) - reconstruction de l'église et de la chapelle St Michel (28.4.1669).
1671-1681	Jean JOUIN	
1682-1713	Jean HERVE	"
1715-1754	Julien GEFFLOT	
1754-1776	Guillaume BARRE	
1776-1777	Julien LAURENT	
1777-1803	Joseph COIGNARD	qui devient recteur en 1803.
1803-1815	Joseph COIGNARD	création de la paroisse de St Ganton.
1815-1824	Jacques-Mathurin JANVIER	
1824-1837	Joseph LE BRETON	
1837-1852	Julien JUHEL	- construction de la maison St Michel - bénédiction des 2 cloches (27.5.1844). construction du clocher de l'église. amélioration de la sacristie, de l'école des filles, de St Mathurin.
1852-1868	Joseph GERARD	
1868-1889	Pierre GAUDIN	
1889-1894	LE BRETON	
1894-1897	J. M. RAVAL	
1897-1916	COIGNARD	- construction de la tribune - bénédiction de l'école (11.12.1898)
1916-1933	Joseph BERTIN	- réfection du dallage de l'église et des bancs - construction du calvaire : monument aux morts - 1926 : baptême des 3 cloches. mission de 1936 : construction de l'école des garçons (19.9.1937).
1933-1941	BOISSIER	
1941-1948	BECOT	
1948-1959	LEPAUVRE	mission de 1948.
1959-1965	MONVOISIN	1963 : électrification des cloches.
1965-1969	Victor MOREL	départ des religieuses de St Ganton.
1969-1974	Joseph BLOT	
1975 :		vente du presbytère.
1979 :		- fermeture de l'école privée - vente des écoles.

SAINT GANTON

Olim du diocèse de St Malo, de l'Archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.
Nunc de l'Archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et doyenné de Pipriac.

Origines : Saint Ganton était avant la révolution une trêve de Pipriac, qui tirait son origine, d'après la tradition, d'un ancien prieuré membre de l'abbaye de St Méen (Pouille II.158). Aux siècles derniers, l'on administrait tous les sacrements à Saint Ganton, et le curé du lieu essaya même pendant quelques années de se dire recteur ; mais les recteurs de Pipriac s'opposèrent à cette tentative et vinrent dès lors prendre possession de l'église de Saint Ganton après s'être installés dans celle de Pipriac. En 1803 seulement, Saint Ganton fut érigé en paroisse.

EGLISE – A l'origine, cette église avait pour patron un saint breton, saint Guenganton, confesseur, fêté le 10 mai dans l'abbaye de Saint-Méen ; mais le curé Thomas Cochet, ayant rebâti cet édifice, s'avisa de dédier sa nouvelle église à saint Questin, dont le patronage subsiste encore. Il appela même sa trêve « paroisse de Saint-Questin », et signa toujours « recteur de Saint-Questin » ; mais ses supérieurs firent bonne justice de ses prétentions au rectorat, et les habitants de Saint Ganton n'admirent point le changement de nom de leur localité.

Ce fut vers 1669 que fut rebâtie l'église de Saint-Ganton, en grande partie grâce aux générosités de Gabriel Peschart et de Renée Dollier, seigneur et dame de la Thébaudaye¹. Aussi en 1675 le seigneur de la Thébaudaye avait-il tout droit de prétendre aux honneurs de la supériorité et de la fondation, et aux prééminences en cette église. Il possédait dans le chœur un banc et un enfeu où avaient été inhumés, du côté de l'évangile, Georgine Tillon, dame de la Thébaudaye, décédée en 1648, et du côté de l'épître François Peschart, seigneur de la Thébaudaye, son mari, décédé en 1649.

On a, de nos jours, surhaussé cet édifice, auquel a été ajoutée une petite tour avec flèche en pierre, qui produit bon effet.

On rend de temps immémorial en cette église un culte tout particulier à Saint Eutrope. La fontaine du bienheureux avoisine l'église et est ornée d'une croix de pierre avec trône également en pierre, qui semble une œuvre du XVe siècle. Jadis les paroisses voisines, notamment celles de Guipry, venaient processionnellement à Saint-Ganton à la fête de saint Eutrope, et maintenant encore une grande foire s'y tient ce jour là. La statue primitive du saint, en granit et très-grossièrement taillée, est certainement fort antique ; elle était naguère très-honorée et placée dans l'église près de l'autel de Saint-Eutrope, mentionné en 1651.

Il y avait autrefois quelques fondations dans cette église, mais la fabrique n'avait pas de revenu fixe.

CHAPELLES – 1° *Saint-Michel* – Cette chapelle passait pour avoir, à l'origine, dépendu d'un monastère, probablement du prieuré de Saint-Ganton ; mais au XVIIe siècle elle était considérée comme frairienne. Ayant été rebâtie à cette époque, elle fut bénite le 19 octobre 1653 par Thomas Cochet. Interdite vers 1750, elle n'existe plus aujourd'hui.

2° *Saint Mathurin* était également une chapelle frairienne mentionnée en 1636. Située sur les limites de Saint-Ganton et de Saint-Just, elle était disputée par ces deux paroisses. On dit qu'elle fut fondée par une dame des environs. Le seigneur de la Thébaudaye avait droit de tenir à côté deux foires, aux fêtes de saint Mathurin et de saint Louis. La chapelle est un édifice du XVIIe siècle sans caractère, mais entretenu.

3° *Saint-Roch de la Thébaudaye* se trouvait dans la cour de ce manoir. Le 24 juillet 1642, François Peschart et Georgine Tillon, seigneur et dame de la Thébaudaye, fondèrent en cette chapelle, « bastie en l'honneur de Dieu et de Messieurs saint Roc et saint François », deux messes par semaine, les lundis et vendredis. En 1653, Georges Gérard desservait cette chapelle, dans laquelle se marièrent en 1666 Charles Joliff, seigneur de la Daudaye, et Julienne de la Bigotaye. – *Nunc* détruite.

4° *La chapelle de la Rochelle*, sise au village de ce nom, dépendait d'après la tradition locale, d'un couvent de femmes sur lequel nous n'avons aucune donnée historique.

Prieuré : Saint Ganton membre de l'abbaye de Saint-Méen (Pouillé II 158).

Ecole : (Pouillé III 594).

Sœurs des Saints Cœurs : (Pouillé III 594).

¹ La Thébaudaye, seigneurie importante unie de bonne heure à celle de Bossac, en Pipriac, appartient successivement aux familles de la Motte, du Perrier, de Bohan, de Laval, de Coligny, Peschart, Danican et Huchet de la Bédoyère. Le seigneur de la Thébaudaye avait, entre autres droits féodaux, celui de faire courir quinzaine les nouveaux mariés, et de faire sauter ou danser les nouvelles mariées de Saint-Ganton. Le château de la Thébaudaye, fortifié contre un coup de main, a été complètement rasé.

ALORS, "L'ETERNELLE JEUNESSE" ?

Elle tient le cap et après une participation sinon nombreuse, mais appréciée au "Réveillon du Millénaire", nous avons repris nos rencontres et commencé l'année 2001 par notre Assemblée Générale statutaire avec la présentation du bilan financier 2000, du rapport d'activités et la réélection de la moitié sortante du Comité. Un nouvel élu en la personne de Jean LAURENT est venu compléter notre équipe.

La modeste cotisation annuelle de 60 frs a été maintenue et nous comptons à Juin 2001 64 adhérents.

Nous tenons à remercier Monsieur le Maire et les membres du C.C.A.S. d'avoir bien voulu reconduire notre subvention pour 2001. En effet, cette subvention est précieuse car elle nous permet la prise en charge de dépenses de loisirs, bien sûr, offerts à nos adhérents : galette des rois, crêpes et en plus, trois fois par an, une participation plus importante de notre trésorerie : par exemple, Le Mardi 26 Juin prochain, nous faisons une excursion dans le Golfe du Morbihan ; nous prenons en charge 75 frs par adhérents, soit $37 \text{ inscrits} \times 75 = 2\,775 \text{ frs}$; nous assurerons, pour le pique-nique de rentrée en Septembre à l'Etang de Tréffieux, le règlement de la facture du car (entre 1500 et 2000 frs) et pour notre repas de fin d'année, en Décembre prochain, nous couvrirons une partie de son coût.

Vous voyez si cette subvention est la bienvenue et nos finances gérées avec rigueur.

Lors de notre rencontre mensuelle d'AVRIL, nous avons pu visionner la K7 Vidéo qui avait été tournée au cours de notre soirée cabaret du 25 novembre 2000 ; nous remercions vivement les responsables du Foyer DU MAN de nous avoir prêté et installé leur matériel vidéo, c'est très réconfortant de voir ainsi s'entendre les deux maillons de la population de notre commune : les jeunes et les anciens.

Ce N° 25 de "L'ALOUETTE" est le premier bulletin de la nouvelle équipe municipale. Nous lui souhaitons bonne chance avec de bons résultats pour tous les habitants de SAINT-GANTON.

La Secrétaire,
Marie-Pierre BOURHIS





ASSOCIATION ADMR SECTEUR DE PIPRIAC
PLACE DE LA MAIRIE
35550 PIPRIAC
TEL. : 02.99.34.45.44

ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUIN 2001

HORAIRES DE LA PERMANENCE
MARDI DE 9H A 12H
JEUDI DE 14 H A 18 H
VENDREDI DE 9H A 12H

Présidente Madame BELLESOEUR Monique
Tél. : 02-99-34-08-94

Responsable secteur de Lohéac

Trésorier Monsieur MARTIN Armand
Tél. : 02-99-34-00-67

Responsable secteur de Lieuron

Secrétaire Madame TIGER Marie-Thérèse
Tél. : 02-99-08-73-35

Responsable secteur Saint-Ganton

Madame MOISON Marie
Tél. : 02-99-34-31-32

Responsable Service Famille
(répondeur)

Madame MAILLET Catherine
Tél. : 02-99-08-63-00

Responsable secteur Saint-Just

Madame TIGER Chantale
Tél. : 02.99.72.03.62

Responsable secteur Saint-Just

Madame JARNIER Marcelle
Tél. : 02-99-70-02-70

Responsable secteur Sixt Sur Aff et Bruc Sur Aff

Monsieur LEVESQUE Jean-Yves
Tél. : 02-99-34-31-71

Responsable Téléalarme

HEURES TRAVAILLEES POUR L'ASSOCIATION ADMR DE PIPRIAC

SERVICE MANDATAIRE AUPRES DES PERSONNES AGEES
SERVICE PRESTATAIRE AUPRES DES PERSONNES AGEES
SERVICE AIDE A DOMICILE FAMILLE

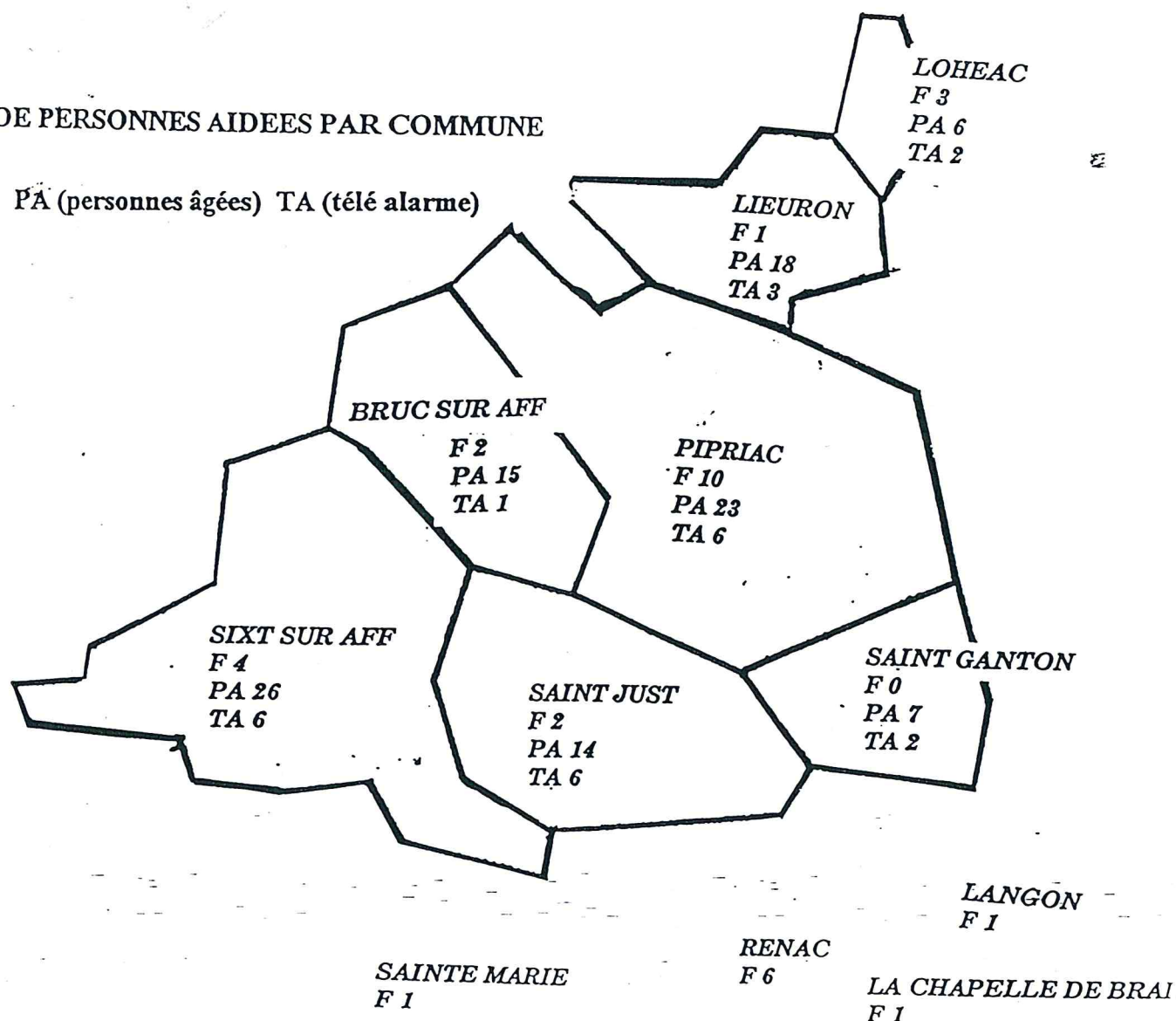
PIPRIAC	3 905,58 h
LIEURON	4 036,31 h
LOHEAC	926,00 h
BRUC SUR AFF	2 889,01 h
SIXT SUR AFF	3 538,83 h
SAINT JUST	3 592,29 h
SAINT GANTON	1 530,20 h
	20 418,22 h

SOIT 10 EMPLOIS TEMPS PLEIN
+ 2 TISF SOIT 1,5 EMPLOIS TEMPS PLEIN
+ 1 SECRETAIRE SOIT 0,5 EMPLOI TEMPS PLEIN

L'ASSOCIATION A UN EFFECTIF DE 35 SALARIEES POUR 12 EQUIVALENT TEMPS PLEIN

NOMBRE DE PERSONNES AIDEES PAR COMMUNE

F (famille) PA (personnes âgées) TA (télé alarme)



Foyer des Jeunes

Depuis octobre 2000, le foyer a ouvert ses portes aux jeunes de 12 à plus de 25 ans. Actuellement, nous comptons 50 adhérents, qui viennent pour 75% de Saint-Ganton.

Dans le dernier bulletin, nous vous avons dit que nous attendions une subvention de 10 000F de la MSA. C'est chose faite. Il ne nous reste plus qu'à en faire bon usage en proposant aux adhérents des activités sportives et culturelles :

✧ Le 28 avril 2001, une dizaine d'adhérents se sont retrouvés au Bowling à Rennes.



✧ Nous avons d'autres idées d'activités : patinoire, cinéma et autres... Nous souhaiterions également élaborer un journal dans lequel nous exprimerons nos idées, nos projets et aborderons des sujets d'actualités.

✧ Nous comptons également sur la participation des adhérents pour le choix des activités mais également pour l'organisation.

✧ A la parution de ce bulletin, nous aurons concrétisé un de nos projet, qui est la mise en place d'un vide-grenier et d'une soirée moules-frites, le samedi 23 juin. Vous serez tous bien placé pour en connaître le résultat.

Le 12 mai dernier, l'association DU-MAN a procédé à son assemblée générale. Une quinzaine de personnes y participait. Un nouveau bureau a été constitué pour continuer dans le même élan de dynamisme.

Nouveau bureau :

⇒ Présidente :	BOUREL Gwënola
⇒ Vice Présidente :	BOULAIS Patricia
⇒ Trésorier :	VALENTIN Sébastien
⇒ Trésorière adjointe :	TIGER Rozenn
⇒ Secrétaire :	DUCLOYER Ludovic
⇒ Secrétaire adjointe :	BOULAIS Hélène
⇒ Membres :	BEAUJAIS Jean-Louis
	BOUREL Guillaume
	GEFFLOT Fabrice
	HUET Daniel
	HUET Olivier
	LECHEVALLIER Arnaud
	LERAY Fabrice
	LESAGE Karine
	PORCHER Morgan

Les jeunes du foyer vous souhaitent de bonnes vacances.

L'association DU-MAN



ASSOCIATION OMNISPORTS DE SAINT-GANTON

Après un hiver et un printemps arrosés, nous avons enfin réussi à terminer notre championnat. Notre équipe première se maintient en terminant 9ème de son groupe. Cette équipe encore très jeune, mais de qualité, devrait s'affirmer la saison prochaine.

L'équipe réserve associée avec LANGON termine en milieu de tableau. L'entente créée l'an passé a donné satisfaction pour les deux clubs et devrait être renouvelée la saison prochaine.

CLASSEMENT DE L'EQUIPE PREMIERE :

1 - LIEURON	71	2 - ST MALO DE PHILY	66
3 - GUIPRY	55	4 - SAINTE ANNE	54
5 - Cadets de BAINS	54	6 - MERNEL	54
7 - LANGON	53	8 - REDON AC	52
9 - SAINT-GANTON	49	10 - PIPRIAC	47
11 - REDON USSC	47	12 - CAMPEL	23

CLASSEMENT DES BUTEURS

Loïc POULAIN	23	Alexandre HOUIZOT	22
Ludovic LERAY	7	Arnaud LECHEVALLIER	4
Stéphane HUET	2	Christian LAURENT	2

CALENDRIER DES FETES

DIMANCHE 17 JUIN 2001

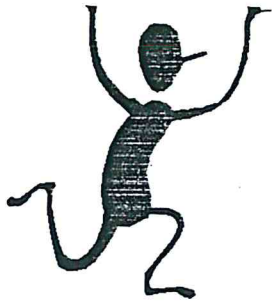
Tournoi de foot licenciés - Inscription à partir de 13 heures sur le terrain de la Belle Alouette.

DIMANCHE 22 JUILLET 2001

Tournoi de foot corpo - Pas plus de 3 licenciés par équipes
Inscription à partir de 13 h.30 sur le terrain de la Belle Alouette.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Loïc POULAIN	02.99.43.38.10
Yannick TEMPLE	02.23.36.08.98



LA GYM

« LA DYNAMIQUE »

La saison 2000 - 2001 se termine et bien sûr, comme les années précédentes la gym repart pour la saison prochaine 2001 - 2002.

Les cours reprendront début septembre. Ils seront assurés par Lysiane MANTALACHETA, diplômée d'un brevet d'état.

Un certificat médical est demandé lors de l'inscription au cours de gym. Cette année, l'adhésion est fixée à 300F.

Les séances sont ouvertes à tous (hommes et femmes). Avis aux nouveaux résidents de la commune.

Un repas est en prévision pour l'automne.

Renseignements :

☞ Au Relais des Mousquetaires : 02.99.08.62.15

☞ Auprès de Jacqueline BOULAIS : 02.99.08.73.52



Nous vous souhaitons de bonnes vacances et à la rentrée prochaine.

Le Bureau

TENNIS CLUB

L'année 2001-2002 est prévue sous le signe du renouveau.

L'assemblée générale du dimanche 10 juin s'est avérée pleine d'optimisme pour la saison à venir :

👉 **Composition du bureau :**

- **Président :** Philippe LOUET
- **Vice-Président :** Gérard PINOT
- **Trésorière :** Béatrice JAUNEAU
- **Secrétaire :** Patricia BOULAIS
- **Secrétaire-Adjointe :** Martine PINOT
- **Responsable Technique :** Pascal JOLLIVET

👉 **Objectifs 2001-2002 :**

- **Soirée dansante prévue pour l'automne , animée par Isabelle Debarre et son orchestre (pleins de surprises accompagneront cette manifestation)**
- **Tournoi 2002 : reprise du tournoi annuel, suspendu ces deux dernières saisons**

La carte d'adhésion est toujours de 50 F par personne pour l'année, disponible chez Béatrice JAUNEAU (tél. : 02.99.08.77.13) ou au Relais des Mousquetaires (tél. : 02.99.08.62.15).

TOURNOI 2002

Tous à vos raquettes ... pour une reprise en pleine forme

Comité des Fêtes

Comme chaque année, par l'intermédiaire de l'Alouette, nous faisons le récapitulatif du semestre.

➤ le 3 février : le **Concours de Belote** annuel a réuni 42 équipes à la salle polyvalente.

Les résultats sont :

- 1^{ers} ⇒ Isabelle LEVEIL - Luc LEFEUVRE (PIPRIAC)
- 2^{èmes} ⇒ J-François - Alexandre SOREL (BRUC S/ AFF)
- 3^{èmes} ⇒ Stéphane BELLAMY - J-Pierre GUIHEUX (PIPRIAC/St GANTON)

➤ le 24 mars : une **Potée** préparée par Philippe HERVE nous a permis de passer une agréable soirée dans la convivialité. 110 personnes se sont jointes à cette soirée, animée par Didier HOCHARD - artisan chanteur.

GRANDE JOURNEE DETENTE

Le 8 juillet 2001

Concours de Pêche (à partir de 8h30)

+

Concours de Palets (à partir de 14h00)

Nouveauté

BAL POPULAIRE A LA SALLE POLYVALENTE

le 14 août 2001

animé par REMY CHEREL

à partir de 21h00

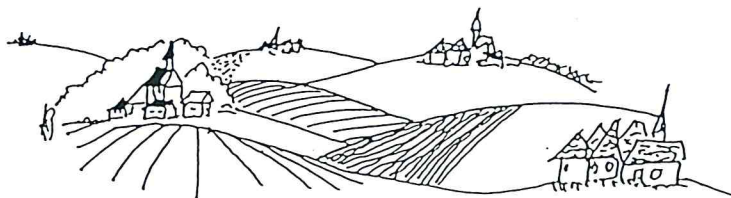
Entrée gratuite

Venez nombreux...!!!



0.95





A.P.A.R. ACTIVITES

BIBLIOTHEQUE

Au mois de mars dernier, nous avons accueilli la conteuse Susana AZQUINEZER d'origine argentine. Elle nous a fait découvrir son dernier spectacle intitulé "Parfum d'Espagne". Ce spectacle qui s'est tenu dans notre Salle des Fêtes a été chaleureusement suivi par un bon public. Il n'a pu être organisé que grâce à la collaboration entre les bibliothèques de SAINT-JUST, PIPRIAC et la nôtre.

Pour continuer dans ce travail en commun, nous nous sommes retrouvés le Lundi 18 Juin à la Bibliothèque de ST-JUST pour mettre au point les différentes propositions pouvant être faites dans le cadre de "Lire en Fête" en Octobre prochain.

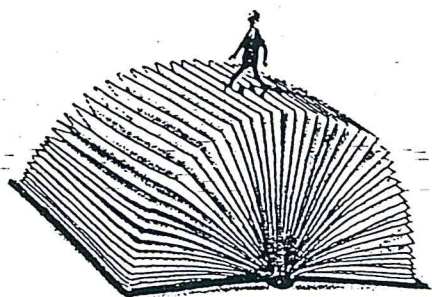
Nous allons préparer pour le SAMEDI 20 OCTOBRE, une assemblée de lecture de textes à plusieurs voix ; elle se tiendra autour d'un feu de bois, dans "La Maison du randonneur" à ST-JUST, nouvellement rénovée. Nous vous en dirons plus bientôt.

Pour fin janvier 2002, nous proposerons une DICTEE "à la PIVOT" pour les jeunes et les moins jeunes et une animation pour les enfants. Vous y serez tous les bienvenus.

Puis, courant Avril, une soirée "Contes d'ici et d'ailleurs" sera organisée. Nous en reparlerons, en temps voulu, avec la publicité écrite et parlée.

En attendant, les livres vous attendent à la bibliothèque, ils seront de bons compagnons pour cet été.

Marité TIGER





EPOUSTOUFLANT !

Arriver à faire coexister deux familles
de milieu quelque peu différent,
voilà un pari formidable !

IL aura fallu en casser des assiettes pour mettre un terme
aux nombreuses querelles de ce soir du 31 décembre et
permettre la réconciliation dans un " REVEILLON A LA
MONTAGNE"

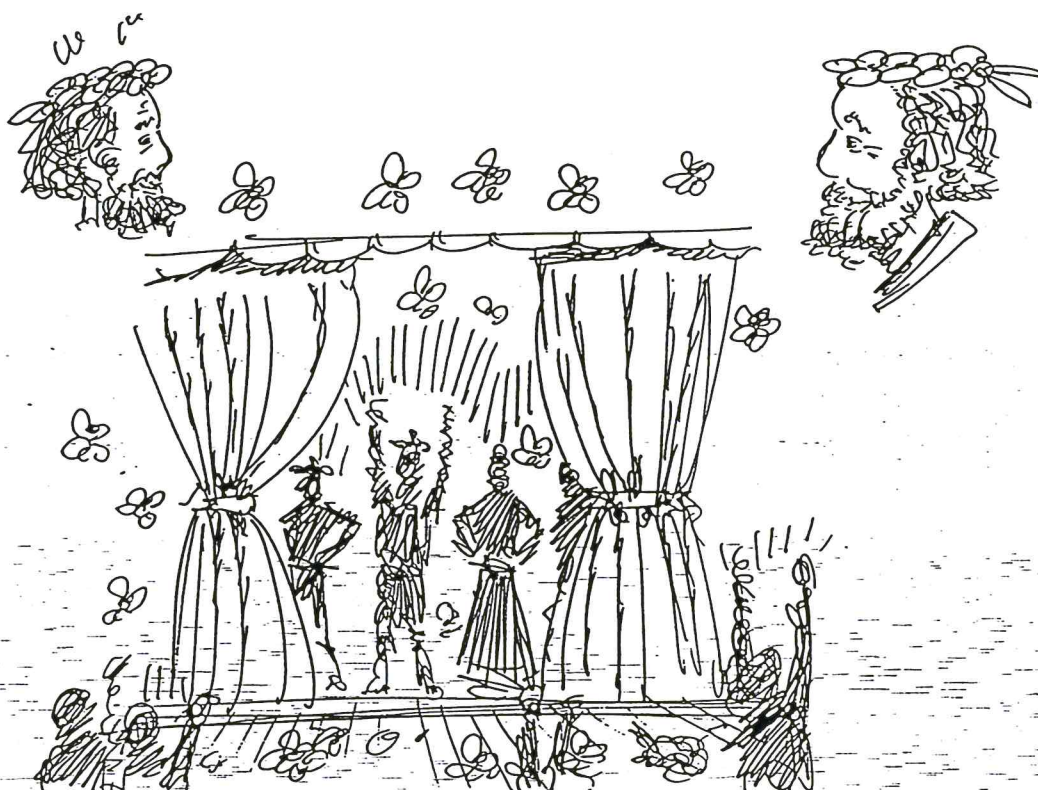
BEAU SUCCES POUR CETTE 7ème ANNEE !

Avec de nouveaux locaux, cette année a été incontestablement la
meilleure tant pour les répétitions que pour les représentations.
Nous saluons l'arrivée d'une nouvelle actrice dans notre troupe en
la personne de Nathalie LEVEIL, bravo !

Pour la prochaine saison, rien n'est encore décidé.

Public ami et les autres, la troupe de théâtre " La Belle Alouette"
vous souhaite un bel été. A bientôt.

Jacqueline BOUREL



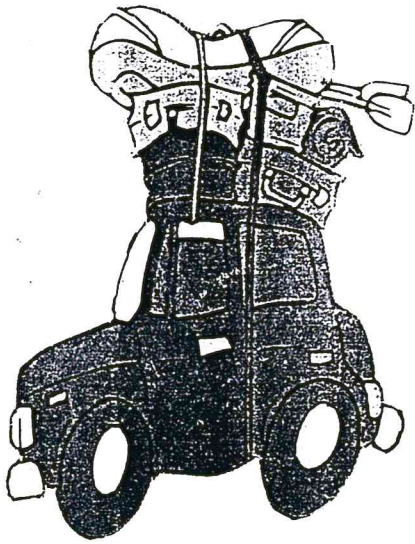
LISTE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-GANTON

ASSOCIATIONS Responsables tél.

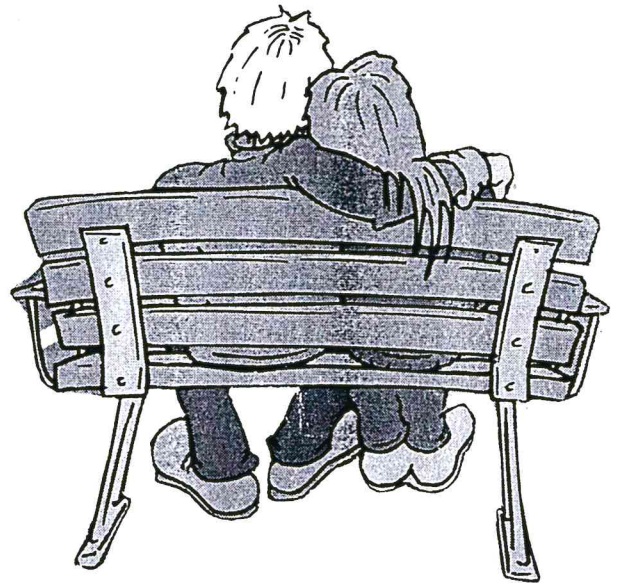
A.C.P.G.-A.F.N.	Mr Jean LAURENT Brubet	02.99.08.72.99
Cercle de L'ETERNELLE JEUNESSE	Mme Michelle FOUGEROUSE Remdon	02.99.08.77.43
DU MAN	Melle Gwénola BOUREL La Thébaudais	02.99.08.73.02
APAR	Mme Béatrice JAUNEAU Les Ecoles	02.99.08.77.17
COMITE DES FETES	Mme Marylène BELLAMY Brubet	02.99.08.70.87
TENNIS	Mr Philippe LOUET Le Bourg	02.99.08.61.73
FOOTBALL	Mr Loïc POULAIN 12 rue des Merhands 35470 - BAIN DE BRETAGNE	02.99.43.38.10
GYM."LA DYNAMIQUE"	Mme Jacqueline BOULAIS Belle Perche	02.99.08.73.52
CHASSE	Mr Jean-Pierre PORCHER Beaucel	02.99.08.76.12



VACANCES



AU



CHOIX

